

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AUX 31 OCTOBRE 2010 ET 2009

SOMMAIRE DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

66	Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière
67	Rapport des vérificateurs aux actionnaires
68	Bilan consolidé
69	État des résultats consolidé
70	État du résultat étendu consolidé
70	État de la variation des capitaux propres consolidé
71	État des flux de trésorerie consolidé
72	Notes afférentes aux états financiers consolidés

Les présents états financiers consolidés présentent des données financières récentes se rapportant à la situation financière, aux résultats d'exploitation et aux flux de trésorerie de la Banque Laurentienne du Canada.

Les notes complémentaires présentent des renseignements importants qui aident à comprendre les opérations de la Banque. Elles expliquent de quelle manière les montants des états financiers consolidés ont été établis, décrivent les événements et changements importants qui ont eu une incidence sur ces montants, et expliquent certains postes des états financiers consolidés. En outre, elles comprennent des détails sur les résultats financiers qui ne sont pas indiqués dans les états financiers consolidés eux-mêmes.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers consolidés de la Banque Laurentienne du Canada de même que les autres informations financières du Rapport annuel ont été préparés par la direction, qui est responsable de l'intégrité et de la fidélité de l'information financière présentée. Les états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada conformément aux exigences de la *Loi sur les banques*. Ils contiennent nécessairement des éléments qui sont établis selon les meilleures estimations et au meilleur du jugement de la direction. L'information financière comprise dans le Rapport annuel est conforme à celle contenue dans les états financiers.

La direction est responsable de la mise en place des systèmes comptables visant à produire l'information financière qui soutiennent notamment les états financiers dressés selon les PCGR du Canada. Afin de s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient les systèmes de contrôle interne requis et conçus pour assurer que les transactions sont dûment autorisées, que l'actif est bien sauvegardé et que des registres comptables adéquats sont tenus. Les contrôles comprennent, entre autres, les normes de qualité à l'égard de l'embauche et de la formation du personnel, les politiques écrites, le suivi des latitudes accordées aux gestionnaires, les manuels de procédures, le code de déontologie, les contrôles budgétaires et le maintien de systèmes d'information de gestion appropriés.

Les systèmes de contrôle interne sont de plus renforcés par une fonction de conformité à la réglementation qui fait en sorte que la Banque et ses employés respectent les exigences réglementaires et par une fonction de gestion intégrée des risques et de gestion du risque opérationnel qui assure la maîtrise adéquate des risques, la documentation de ceux-ci et l'évaluation de leur incidence financière. De plus, les vérificateurs internes évaluent périodiquement les différents aspects des opérations de la Banque et soumettent à la direction leurs recommandations, notamment en vue d'améliorer les systèmes de contrôle interne.

Au cours de chaque exercice, le Surintendant des institutions financières du Canada procède aux examens et enquêtes qu'il juge nécessaires pour s'assurer que la situation financière de la Banque est saine et que celle-ci respecte les dispositions de la *Loi sur les banques*, particulièrement celles portant sur la protection des déposants et des actionnaires de la Banque.

Les vérificateurs indépendants, Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l., nommés par les actionnaires, vérifient les états financiers consolidés de la Banque et présentent le rapport qui suit.

Les vérificateurs internes, les vérificateurs externes et le Surintendant des institutions financières du Canada rencontrent périodiquement, en présence ou en l'absence de la direction, le comité de vérification pour discuter de tous les aspects de leur mandat et des questions qui s'y rapportent.

Le conseil d'administration est responsable de l'examen et de l'approbation des états financiers et du Rapport de gestion qui figurent dans le Rapport annuel. Il exerce son rôle de surveillance quant à la façon dont la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de l'établissement et de la présentation des états financiers consolidés, du maintien de contrôles internes appropriés, de la gestion des risques et de l'évaluation d'opérations importantes par l'entremise du comité de vérification et du comité de gestion des risques. Ces comités du conseil d'administration sont composés uniquement d'administrateurs qui ne sont ni des dirigeants ni des employés de la Banque.

Le président
et chef de la direction,
RÉJEAN ROBITAILLE

Le vice-président exécutif
et chef de la direction financière,
MICHEL C. LAUZON

Montréal, Canada
Le 7 décembre 2010

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS AUX ACTIONNAIRES DE LA BANQUE LAURENTIENNE DU CANADA

Nous avons vérifié le bilan consolidé de la Banque Laurentienne du Canada (la Banque) aux 31 octobre 2010 et 2009, ainsi que les états consolidés des résultats, du résultat étendu, de la variation des capitaux propres et des flux de trésorerie des exercices terminés à ces dates. La responsabilité des présents états financiers incombe à la direction de la Banque. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les présents états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Banque aux 31 octobre 2010 et 2009, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l.¹

COMPTABLES AGRÉÉS
Montréal, Canada
Le 7 décembre 2010

¹ CA auditeur permis n° 17959

BILAN CONSOLIDÉ

Aux 31 octobre (en milliers de dollars)

	NOTES	2010	2009
ACTIF			
Encaisse et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques		70 537 \$	61 010 \$
Dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques		95 561	239 606
Valeurs mobilières	4 et 24		
Disponibles à la vente		1 103 744	1 424 043
Détenues à des fins de transaction		1 496 583	1 391 313
Désignées comme étant détenues à des fins de transaction		1 658 478	1 616 827
		4 258 805	4 432 183
Valeurs acquises en vertu de conventions de revente	24	803 874	536 064
Prêts	5, 6 et 24		
Personnels		5 630 788	5 655 055
Hypothécaires résidentiels		8 582 548	7 219 830
Hypothécaires commerciaux		1 638 861	1 285 012
Commerciaux et autres		1 691 190	1 555 956
		17 543 387	15 715 853
Provisions cumulatives pour pertes sur prêts		(138 143)	(114 546)
		17 405 244	15 601 307
Autres			
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations		165 450	216 817
Immobilisations corporelles	7	58 536	58 163
Actif au titre d'instruments financiers dérivés	22	162 610	253 661
Écarts d'acquisition	8	53 790	53 790
Autres actifs incorporels	8	112 369	103 386
Autres actifs	9	613 227	608 793
		1 165 982	1 294 610
		23 800 003 \$	22 164 780 \$
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES			
Dépôts	10		
Particuliers		15 424 776 \$	15 138 637 \$
Entreprises, banques et autres		4 250 819	3 161 329
		19 675 595	18 299 966
Autres			
Engagements afférents à des valeurs vendues à découvert	24	1 362 336	1 054 470
Engagements afférents à des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat		60 050	284 988
Acceptations		165 450	216 817
Passif au titre d'instruments financiers dérivés	22	199 278	174 859
Autres passifs	11	947 879	812 454
		2 734 993	2 543 588
Débitures subordonnées	12	150 000	150 000
Capitaux propres			
Actions privilégiées	13	210 000	210 000
Actions ordinaires	13	259 363	259 208
Surplus d'apport	15	243	209
Bénéfices non répartis		741 911	665 538
Cumul des autres éléments du résultat étendu	14	27 898	36 271
		1 239 415	1 171 226
		23 800 003 \$	22 164 780 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Le président du Conseil,
L. DENIS DESAUTELS, O.C.Le président et chef de la direction,
RÉJEAN ROBITAILLE

ÉTAT DES RÉSULTATS CONSOLIDÉ

Pour les exercices terminés les 31 octobre (en milliers de dollars, sauf les données par action)

	NOTES	2010	2009
Revenu d'intérêt			
Prêts		757 677 \$	719 538 \$
Valeurs mobilières		72 975	71 373
Dépôts auprès d'autres banques		298	3 903
Autres, incluant instruments financiers dérivés		116 273	137 275
		947 223	932 089
Frais d'intérêt			
Dépôts		440 053	493 812
Autres, incluant instruments financiers dérivés		3 011	6 765
Débitures subordonnées		7 738	7 735
		450 802	508 312
Revenu net d'intérêt		496 421	423 777
Autres revenus			
Frais et commissions sur prêts et dépôts		113 700	101 445
Revenus tirés des activités de courtage		52 934	51 788
Revenus de trésorerie et de marchés financiers		18 035	10 472
Revenus d'assurance crédit		17 785	15 994
Revenus tirés de la vente de fonds communs de placement		15 012	12 429
Revenus de régimes enregistrés autogérés		8 680	7 960
Revenus de titrisation	6	5 996	34 441
Autres		8 883	8 196
		241 025	242 725
Revenu total		737 446	666 502
Provision pour pertes sur prêts	5	68 000	56 000
Frais autres que d'intérêt			
Salaires et avantages sociaux		275 964	249 658
Frais d'occupation de locaux et technologie		132 540	120 054
Autres		95 732	102 278
		504 236	471 990
Bénéfice découlant des activités poursuivies avant impôts sur les bénéfices		165 210	138 512
Impôts sur les bénéfices	17	42 269	36 848
Bénéfice découlant des activités poursuivies		122 941	101 664
Bénéfice découlant des activités abandonnées, net des impôts sur les bénéfices	28	-	11 469
Bénéfice net		122 941 \$	113 133 \$
Dividendes sur actions privilégiées, y compris les impôts afférents		12 122	12 116
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires		110 819 \$	101 017 \$
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation (en milliers)			
de base		23 921	23 858
dilué		23 937	23 876
Résultat par action découlant des activités poursuivies	18		
de base		4,63 \$	3,75 \$
dilué		4,63 \$	3,75 \$
Résultat par action	18		
de base		4,63 \$	4,23 \$
dilué		4,63 \$	4,23 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTAT DU RÉSULTAT ÉTENDU CONSOLIDÉ

Pour les exercices terminés les 31 octobre (en milliers de dollars)

	NOTES	2010	2009
Bénéfice net		122 941 \$	113 133 \$
Autres éléments du résultat étendu, net des impôts sur les bénéfices	14		
Gains latents sur les titres disponibles à la vente		7 256	14 081
Reclassement aux résultats des (gains nets) pertes nettes sur les titres disponibles à la vente		(2 263)	6 185
Variation de valeur nette des produits dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie		(13 366)	(2 821)
		(8 373)	17 445
Résultat étendu		114 568 \$	130 578 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTAT DE LA VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉ

Pour les exercices terminés les 31 octobre (en milliers de dollars)

	NOTES	2010	2009
Actions privilégiées	13		
Solde au début et à la fin de l'exercice		210 000 \$	210 000 \$
Actions ordinaires	13		
Solde au début de l'exercice		259 208	257 462
Émissions au cours de l'exercice		155	1 746
Solde à la fin de l'exercice		259 363	259 208
Surplus d'apport			
Solde au début de l'exercice		209	173
Rémunération à base d'actions	15	34	36
Solde à la fin de l'exercice		243	209
Bénéfices non répartis			
Solde au début de l'exercice		665 538	596 974
Bénéfice net		122 941	113 133
Dividendes			
Actions privilégiées, y compris les impôts afférents		(12 122)	(12 116)
Actions ordinaires		(34 446)	(32 453)
Solde à la fin de l'exercice		741 911	665 538
Cumul des autres éléments du résultat étendu	14		
Solde au début de l'exercice		36 271	18 826
Autres éléments du résultat étendu, net des impôts sur les bénéfices		(8 373)	17 445
Solde à la fin de l'exercice		27 898	36 271
Capitaux propres		1 239 415 \$	1 171 226 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ

Pour les exercices terminés les 31 octobre (en milliers de dollars)

NOTES	2010	2009
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Bénéfice net	122 941 \$	113 133 \$
Ajustements en vue de déterminer les flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation :		
Provision pour pertes sur prêts	68 000	56 000
Gains sur les activités de titrisation	(13 471)	(37 380)
Gain net découlant des activités abandonnées	28	(13 493)
Perte nette (gain net) sur disposition de valeurs mobilières détenues à des fins autres que de transaction	(3 245)	12 146
Impôts futurs	24 340	28 943
Amortissements	10 868	11 216
Amortissements des autres actifs incorporels	26 338	22 383
Variation nette des valeurs mobilières détenues à des fins de transaction	(105 270)	(322 116)
Variation des intérêts courus à recevoir	(1 216)	(12 793)
Variation de l'actif au titre d'instruments financiers dérivés	91 051	(15 957)
Variation des intérêts courus à payer	33 745	(31 287)
Variation du passif au titre d'instruments financiers dérivés	24 419	27 390
Autres, nets	47 197	13 728
	325 697	(148 087)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Variation nette des dépôts	1 375 629	2 966 154
Variation des engagements afférents à des valeurs vendues à découvert	307 866	235 234
Variation des engagements afférents à des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat	(224 938)	(851 108)
Émissions d'actions ordinaires	155	1 746
Dividendes, y compris les impôts afférents	(46 568)	(44 569)
	1 412 144	2 307 457
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Variation des valeurs mobilières disponibles à la vente et désignées comme étant détenues à des fins de transaction		
Acquisitions	(3 614 580)	(6 164 858)
Produit à la vente et à l'échéance	3 920 820	5 576 044
Variation des prêts	(2 696 044)	(2 511 422)
Variation des valeurs acquises en vertu de conventions de revente	(267 810)	125 327
Produit de la titrisation de prêts hypothécaires	823 512	1 005 647
Acquisitions d'immobilisations corporelles et de logiciels	(46 565)	(38 193)
Variation des dépôts à d'autres institutions financières, portant intérêt	144 045	(145 315)
Flux de trésorerie nets découlant d'activités abandonnées	28	-
	(1 728 314)	(2 152 770)
Variation nette de l'encaisse et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques	9 527	6 600
Encaisse et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques au début de l'exercice	61 010	54 410
Encaisse et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques à la fin de l'exercice	70 537 \$	61 010 \$
Informations supplémentaires relatives aux flux de trésorerie :		
Intérêts versés au cours de l'exercice	416 374 \$	537 988 \$
Impôts sur les bénéfices payés au cours de l'exercice	14 856 \$	12 275 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 octobre 2010 et 2009 (Tous les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars, sauf indication contraire.)

1 INFORMATION GÉNÉRALE

La Banque Laurentienne du Canada et ses filiales (Banque Laurentienne ou la Banque) offrent des services bancaires aux particuliers et aux petites et moyennes entreprises, de même qu'aux conseillers indépendants partout au Canada. Elle offre également des services de courtage de plein exercice. La Banque est une banque à charte de l'annexe 1 de la *Loi sur les banques* (Canada) et a son siège social à Montréal, Canada. Les actions ordinaires de la Banque Laurentienne (symbole boursier : LB) sont inscrites à la Bourse de Toronto.

2 NORMES DE PRÉSENTATION

Les états financiers consolidés de la Banque ont été établis conformément à la *Loi sur les banques* qui prévoit que, sauf indication contraire du Surintendant des institutions financières du Canada (BSIF), les états financiers sont dressés selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada. Les états financiers sont conformes aux PCGR.

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice écoulé.

2.1 PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés comprennent l'actif, le passif et les résultats d'exploitation de la Banque et de toutes ses filiales, compte tenu de l'élimination des soldes et opérations intersociétés.

La Banque consolide également les entités à détenteurs de droits variables (EDDV) lorsqu'elle en est le principal bénéficiaire. En règle générale, une EDDV est une entité sur laquelle le contrôle s'exerce autrement que par la détention de droits de vote. Le principal bénéficiaire consolide une EDDV. Le principal bénéficiaire est l'entreprise détenant les droits variables qui l'amène à assumer la majorité des pertes prévues ou à recevoir la majorité des rendements résiduels, tels que définis. Les droits variables s'entendent des droits contractuels, des droits de propriété ou des autres intérêts financiers dans une entité qui varient en fonction des variations de la juste valeur de l'actif net de celle-ci.

2.2 MODIFICATION DE CONVENTIONS COMPTABLES À VENIR

Regroupement d'entreprises

Le 5 janvier 2009, trois nouveaux chapitres du *Manuel de l'ICCA* ont été publiés : le chapitre 1582, « Regroupements d'entreprises », le chapitre 1601, « États financiers consolidés » et le chapitre 1602, « Participations ne donnant pas le contrôle », lesquels remplacent le chapitre 1581, « Regroupements d'entreprises » et le chapitre 1600, « États financiers consolidés ». Ces nouvelles normes s'appliquent à la Banque à compter du 1^{er} novembre 2011. L'adoption anticipée est permise si tous les chapitres sont adoptés en même temps. Toutefois, à ce jour, la Banque n'a pas choisi l'adoption anticipée de ces nouveaux chapitres.

Les nouvelles recommandations du chapitre 1582 exigent l'évaluation des acquisitions d'entreprises à la juste valeur de l'entreprise acquise, y compris l'évaluation à la juste valeur d'éléments comme les participations ne donnant pas le contrôle et les contreparties conditionnelles. De plus, les actifs d'impôts futurs antérieurement non comptabilisés relatifs à l'entreprise acquise sont comptabilisés après le regroupement d'entreprises dans les états des résultats plutôt que portés en réduction de l'écart d'acquisition. En outre, les coûts liés à l'acquisition d'entreprises sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Le chapitre 1601 établit les normes de préparation d'états financiers consolidés et est conforme aux dispositions correspondantes du chapitre 1600.

Le chapitre 1602 établit les normes de comptabilisation des participations ne donnant pas le contrôle dans une filiale postérieurement à un regroupement d'entreprises.

Normes internationales d'information financière

En février 2008, le Conseil des normes comptables a confirmé la convergence des normes d'information financière des sociétés ouvertes canadiennes vers les Normes internationales d'information financière (IFRS). Par conséquent, la Banque adoptera les IFRS à partir du 1^{er} novembre 2011 et publiera ses premiers états financiers consolidés, préparés selon les IFRS, pour le trimestre se terminant le 31 janvier 2012. Des informations financières comparatives pour l'exercice 2011 seront alors fournies, préparées selon les IFRS, y compris un bilan d'ouverture en date du 1^{er} novembre 2010.

2.3 UTILISATION D'ESTIMATIONS ET D'HYPOTHÈSES

La préparation des états financiers consolidés selon les PCGR exige de la Banque qu'elle fasse des estimations et formule des hypothèses ayant une incidence sur la valeur comptable des actifs et des passifs à la date du bilan, des produits et d'autres informations connexes. Les principaux éléments pour lesquels la Banque a fait des estimations et formulé des hypothèses sont la provision pour pertes sur prêts, la juste valeur des instruments financiers, la titrisation, les régimes de retraite et les avantages sociaux futurs, et les impôts sur les bénéfiques. Par conséquent, les résultats réels pourraient différer de ces estimations et l'incidence serait alors constatée dans les états financiers consolidés des exercices futurs.

3 SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

3.1 INSTRUMENTS FINANCIERS

Instruments financiers détenus à des fins de transaction

Les instruments financiers acquis en vue de leur revente à court terme, les engagements afférents à des valeurs vendues à découvert et les dérivés non désignés à titre de couverture sont classés comme étant détenus à des fins de transaction.

Les instruments détenus à des fins de transaction sont initialement comptabilisés à la juste valeur à la date de règlement au bilan consolidé. Par la suite, ils sont réévalués à la juste valeur et les gains et les pertes réalisés et non réalisés sont constatés immédiatement à l'état des résultats consolidé, dans les revenus de trésorerie et de marchés financiers. Le revenu d'intérêt gagné, l'amortissement des primes et escomptes ainsi que les dividendes reçus sont inclus dans le revenu d'intérêt, selon la comptabilité d'exercice. Les coûts de transaction, les frais de d'origination et les autres frais associés aux instruments financiers détenus à des fins de transaction sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Instruments financiers désignés comme étant détenus à des fins de transaction

Les instruments financiers, autres que ceux détenus à des fins de transaction, peuvent être désignés volontairement et de façon irrévocable comme étant détenus à des fins de transaction si cette désignation :

- permet d'éliminer ou de réduire sensiblement une disparité de traitement en matière d'évaluation ou de comptabilisation qui résulterait autrement du fait que des actifs ou des passifs sont évalués sur des bases différentes, ou que les gains et les pertes sur ces éléments sont comptabilisés sur des bases différentes; ou
- vise un actif ou un passif dont la gestion et l'évaluation du rendement sont fondées sur la juste valeur, en conformité avec une stratégie de gestion des risques ou de placement établie par écrit, et que l'information sur ce groupe d'éléments est communiquée sur cette base aux principaux dirigeants de l'entité; ou
- vise un contrat qui contient au moins un dérivé incorporé modifiant de manière sensible les flux de trésorerie qui autrement seraient imposés par le contrat; et
- permet de déterminer avec fiabilité la juste valeur des instruments financiers désignés comme étant détenus à des fins de transaction.

Les instruments financiers désignés comme étant détenus à des fins de transaction sont initialement comptabilisés à la juste valeur à la date de règlement au bilan consolidé. Par la suite, ils sont réévalués à la juste valeur et les gains et les pertes réalisés et non réalisés sont constatés immédiatement à l'état des résultats consolidé dans les revenus de trésorerie et de marchés financiers ou dans les revenus de titrisation lorsqu'il s'agit d'instruments financiers relatifs aux opérations de titrisation. Le revenu d'intérêt gagné, l'amortissement des primes et escomptes ainsi que les dividendes reçus sont inclus dans le revenu d'intérêt, selon la comptabilité d'exercice. Les coûts de transaction, les frais d'origination et les autres frais associés aux instruments financiers désignés comme détenus à des fins de transaction sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

3 SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

Actifs disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont des actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme étant disponibles à la vente, ou qui ne sont pas classés dans les prêts et créances, dans les placements détenus jusqu'à leur échéance ou dans les actifs financiers détenus à des fins de transaction ou désignés comme étant détenus à des fins de transaction. Les actifs disponibles à la vente sont acquis pour une période indéfinie et peuvent être vendus pour répondre à des besoins de liquidité ou à des changements de taux d'intérêt, de taux de change ou de prix d'instruments de capitaux propres.

Ces actifs sont initialement comptabilisés à la juste valeur à la date de règlement au bilan consolidé. À l'exception des instruments de capitaux propres qui n'ont pas de prix coté sur un marché actif, les actifs disponibles à la vente sont réévalués à la juste valeur et les gains non réalisés et les pertes non réalisées sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat étendu. Lorsqu'ils sont réalisés, les gains non réalisés et pertes non réalisées sont constatés à l'état des résultats consolidé dans les autres revenus sous la rubrique revenus de trésorerie et de marchés financiers. S'il existe une indication objective d'une dépréciation se traduisant par une baisse durable de la juste valeur d'un actif disponible à la vente, la perte non réalisée est immédiatement comptabilisée à l'état des résultats consolidé. Dans certaines circonstances, notamment lorsque la situation financière de l'émetteur se redresse par suite d'un événement particulier, les pertes de valeur comptabilisées antérieurement sont reprises. Les instruments de capitaux propres qui n'ont pas de prix coté sur un marché actif sont comptabilisés au coût. Le revenu d'intérêt gagné, l'amortissement des primes et escomptes ainsi que les dividendes reçus sont inclus dans le revenu d'intérêt, selon la comptabilité d'exercice. Les coûts de transaction, les frais d'origination et les autres frais associés à l'acquisition d'instruments financiers disponibles à la vente et d'autres passifs financiers sont initialement reportés et ensuite amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif en fonction de l'instrument auquel ils se rattachent.

Actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance

Les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance sont des actifs financiers non dérivés, assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance fixe, autres que des prêts et des créances, qu'une entité a l'intention bien arrêtée et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. Ces actifs financiers sont comptabilisés au coût amorti à la date de règlement. Au 31 octobre 2010, la Banque n'avait désigné aucun actif financier comme étant détenu jusqu'à l'échéance.

Valeurs acquises en vertu de conventions de revente et engagements afférents à des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat

La Banque conclut des achats à court terme de valeurs mobilières dans le cadre de conventions de revente ainsi que des ventes à court terme de valeurs mobilières en vertu de conventions de rachat à des prix et à des dates prédéterminés. Compte tenu du faible transfert de risque lié à ces achats et à ces ventes, ces conventions sont comptabilisées à titre de prêts ou d'emprunts garantis et sont inscrites au bilan consolidé aux montants initiaux d'achat ou de vente des valeurs mobilières, plus les intérêts courus. Par conséquent, les valeurs acquises en vertu de conventions de revente sont classées dans les prêts et créances et les engagements afférents à des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat sont classés dans les autres éléments de passif. Les intérêts gagnés sur les conventions de revente et les intérêts courus sur les conventions de rachat sont présentés respectivement à titre de revenu d'intérêt et de frais d'intérêt.

Prêts

Les prêts représentent des actifs financiers non dérivés à paiements fixes ou déterminables, si bien qu'ils sont classés dans les prêts et créances. Toutefois, un actif financier coté sur un marché actif ne remplit pas les conditions requises pour être classé dans les prêts et créances et doit être classé dans les actifs financiers détenus à des fins de transaction, disponibles à la vente ou détenus jusqu'à l'échéance. En outre, les prêts que la Banque a l'intention de vendre immédiatement ou dans un avenir rapproché sont classés comme étant détenus à des fins de transaction.

Les prêts sont initialement comptabilisés à la juste valeur à la date de règlement au bilan consolidé. Par la suite, ils sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux effectif au bilan, déduction faite de la provision cumulative pour pertes sur prêts et de tout intérêt non gagné. Le revenu d'intérêt sur les prêts est comptabilisé selon la comptabilité d'exercice. Les commissions reçues et les honoraires d'origination de prêts, y compris les charges de restructuration et de renégociation, sont imputés au revenu d'intérêt sur la durée des prêts. Les frais d'origination et les autres frais payés sont portés en réduction du revenu d'intérêt sur la durée des prêts. Les frais perçus en raison du remboursement anticipé de prêts sont inclus dans le revenu d'intérêt lorsque les prêts sont réglés.

Prêts douteux

Les prêts, à l'exception des soldes de cartes de crédit, sont classés comme prêts douteux si, de l'avis de la direction, il existe un doute raisonnable quant au recouvrement, aux dates prévues, du capital ou de l'intérêt. Les prêts sont aussi classés à titre de prêts douteux lorsque le remboursement du capital ou le paiement d'intérêt est en souffrance depuis 90 jours, sauf s'ils sont garantis de façon adéquate ou en voie de recouvrement.

Tous les prêts, dont les paiements sont en souffrance depuis 180 jours, sont classés comme prêts douteux, à moins qu'ils soient garantis ou assurés par le gouvernement du Canada, le gouvernement d'une province ou un organisme du gouvernement du Canada, auquel cas ils sont classés comme prêts douteux lorsque les paiements sont en souffrance depuis 365 jours. Les soldes de cartes de crédit sont radiés en totalité lorsque les paiements exigibles sont en souffrance depuis 180 jours ou que la direction juge que la probabilité de recouvrement est nulle.

Lorsqu'il est établi que des prêts deviennent douteux, la constatation des intérêts cesse, et les valeurs comptables de ces prêts sont ramenées à leur valeur de réalisation estimative, moyennant la radiation totale ou partielle du prêt ou encore la constitution d'une provision pour pertes sur prêts.

Les encaissements subséquents d'intérêt sur les prêts douteux sont constatés à titre de revenu seulement s'il n'y a pas de provision spécifique et si, de l'avis de la direction, il n'existe aucun doute raisonnable quant au recouvrement final de la totalité du capital.

Un prêt douteux ne peut recouvrer son statut de prêt régulier que si les paiements de capital et d'intérêt sont à jour et que la direction n'a plus de doute raisonnable quant au recouvrement de la totalité du capital et des intérêts.

Lorsqu'une partie du prêt est radiée et que le solde est restructuré, le nouveau prêt est inscrit selon la méthode de la comptabilité d'exercice lorsqu'il n'y a plus de doute raisonnable concernant le recouvrement du capital et des intérêts, et que les paiements ne sont pas en souffrance depuis 90 jours.

Biens saisis

Les biens acquis en règlement d'un prêt et destinés à être vendus sont évalués initialement à leur juste valeur diminuée des frais de vente estimatifs, sous la rubrique autres éléments d'actif. L'écart entre la valeur comptable du prêt avant la saisie et le montant auquel les biens saisis sont évalués initialement est constaté à même la provision pour pertes sur prêts.

Toute variation ultérieure de leur juste valeur, sans toutefois excéder les pertes cumulées après la date de saisie, est constatée à l'état des résultats consolidé dans les autres revenus. Les revenus générés par les biens saisis ainsi que les dépenses d'exploitation sont inclus dans les autres revenus et les frais autres que d'intérêt. Si les biens sont destinés à être détenus et utilisés, ils sont mesurés initialement à leur juste valeur et sont ensuite comptabilisés de la même manière que des biens semblables acquis dans le cours normal des affaires.

Provisions cumulatives pour pertes

La Banque maintient des provisions cumulatives pour pertes dont les soldes sont considérés comme suffisants pour absorber toutes les pertes subies estimatives de ses portefeuilles. Les provisions cumulatives sont principalement liées aux prêts, mais ont également trait à d'autres éléments d'actif.

Les provisions cumulatives pour pertes sur prêts sont augmentées du montant imputé à la provision pour pertes sur prêts à l'état des résultats et réduites du montant des radiations, déduction faite des recouvrements. Les prêts sont radiés lorsque toutes les activités de restructuration ou de recouvrement possibles ont été complétées et que le recouvrement d'autres sommes est peu probable.

Provisions spécifiques pour pertes sur prêts

Des provisions spécifiques sont établies afin d'absorber les pertes qui se produisent relativement à des emprunteurs précisément identifiés et à d'autres groupes de prêts homogènes classés à titre de prêts douteux. Les pertes pour prêts liés aux portefeuilles de prêts commerciaux et de prêts hypothécaires de même qu'aux prêts à l'investissement faisant partie du portefeuille de prêts personnels sont déterminées prêt par prêt lors de la révision périodique des portefeuilles. Ces pertes sont estimées en évaluant les sommes recouvrables par rapport au montant des prêts et en actualisant les flux de trésorerie futurs prévus au taux d'intérêt effectif des prêts.

Lorsque ces données ne peuvent être estimées raisonnablement, la juste valeur des garanties sous-jacentes ou les prix de marché observables pour les prêts sont utilisés. Les pertes liées aux autres prêts personnels classés à titre de prêts douteux, sauf pour celles découlant des soldes de cartes de crédit, sont établies en fonction de l'expérience de radiation des derniers exercices lorsque aucun paiement n'a été reçu depuis plus de 90 jours. Pour les soldes de cartes de crédit, aucune provision spécifique n'est établie; cependant, les soldes sont entièrement radiés lorsque aucun paiement n'a été reçu depuis 180 jours ou que la direction juge que la probabilité de recouvrement est nulle.

Provisions générales pour pertes sur prêts

La provision générale reflète la meilleure estimation quant aux pertes subies dans les portefeuilles de prêts qui n'ont pas encore été classés comme douteux.

La provision générale, estimée à partir de l'historique des pertes et ajustée pour tenir compte des modifications aux portefeuilles et aux politiques de crédit, est constituée pour chaque groupe de prêts partageant les mêmes caractéristiques de risque. Cette estimation tient compte de la conjoncture économique et des conditions de marché, du jugement de la direction ainsi que des risques associés au modèle.

Acceptations et engagements de clients en contrepartie d'acceptations

Les acceptations représentent une obligation de la Banque à l'égard d'instruments négociables à court terme émis par ses clients en faveur de tiers et garantis par la Banque. Les acceptations sont classées dans les autres éléments de passif. Le recours contre le client, dans le cas où ces obligations se traduiraient par un débours, est comptabilisé comme un élément d'actif de valeur équivalente et classé dans les prêts et créances. Les commissions gagnées sont comptabilisées dans les autres revenus à l'état des résultats consolidé.

3 SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

Titrisation de prêts

La Banque cède des blocs de prêts hypothécaires résidentiels et commerciaux à des structures d'accueil admissibles ou à des fiducies. Ces cessions sont comptabilisées comme des ventes lorsque la Banque est réputée avoir cédé le contrôle de ces actifs et qu'elle reçoit une contrepartie autre que des droits de bénéficiaire sur ces actifs. À la date de la cession, la Banque décomptabilise tous les actifs vendus, comptabilise à leur juste valeur les actifs obtenus et les passifs pris en charge, et constate le gain ou la perte réalisé à la vente dans les autres revenus.

Dans le cadre de ces opérations, la Banque conserve, dans certains cas, des droits sur les créances titrisées, tels que des comptes de réserve, des titres subordonnés et des marges d'intérêt excédentaires. Le gain ou la perte réalisé à la vente dépend en partie de la juste valeur des droits conservés à la date de la cession. La juste valeur est fondée sur les cours du marché lorsqu'ils sont disponibles. Cependant, puisqu'il n'existe généralement pas de cours pour les droits conservés, la Banque utilise habituellement la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs prévus. Ceux-ci sont calculés selon les meilleures estimations de la direction selon les hypothèses clés quant aux pertes sur créances, au taux de remboursement par anticipation, à la courbe des taux d'intérêt et aux taux d'actualisation rajustés en fonction du risque.

Les comptes de réserve et les marges d'intérêt excédentaires associés à ces opérations sont initialement comptabilisés à leur juste valeur comme actif disponible à la vente ou désignés comme étant détenus à des fins de transaction.

Le cas échéant, les tranches de titres subordonnés conservées sont comptabilisées avec les valeurs mobilières, selon l'intention de la Banque, comme actifs disponibles à la vente, actifs détenus jusqu'à l'échéance ou actifs désignés comme étant détenus à des fins de transaction.

La Banque cède généralement les créances en conservant la responsabilité de fournir l'ensemble des services de gestion. À la date de cession, un passif de gestion est constaté à la juste valeur et présenté dans les autres éléments de passif. Ce passif est amorti par imputation aux résultats, dans les autres revenus sous la rubrique revenus de titrisation, sur la durée des prêts cédés.

Instruments financiers dérivés et couvertures

Les instruments financiers dérivés sont principalement utilisés pour gérer les risques de la Banque liés aux taux d'intérêt et aux devises et, à l'occasion, ils sont utilisés dans des activités de négociation ou pour répondre aux besoins de clients.

Tous les instruments financiers dérivés sont constatés à la juste valeur dans les autres éléments d'actif ou de passif, y compris les instruments financiers dérivés incorporés dans des instruments financiers ou d'autres contrats qui ne sont pas étroitement liés à l'instrument financier ou au contrat hôte. Les variations de la juste valeur des instruments financiers dérivés sont immédiatement constatées dans les revenus de trésorerie et de marchés financiers, sauf en ce qui concerne les instruments financiers dérivés désignés à titre de couvertures de flux de trésorerie, comme il est décrit ci-après. Le revenu ou les frais d'intérêt liés aux instruments dérivés sont comptabilisés dans le revenu net d'intérêt à l'état des résultats consolidé.

Lorsque des instruments financiers dérivés sont utilisés pour gérer ses propres risques, la Banque détermine, pour chaque instrument financier dérivé, si la comptabilité de couverture est appropriée. Le cas échéant, la Banque documente la relation de couverture en bonne et due forme, y compris le type de couverture, soit la couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie, l'élément couvert, l'objectif de gestion du risque, la stratégie de couverture et la méthode d'évaluation de son efficacité. La comptabilité de couverture est considérée appropriée lorsque l'instrument financier dérivé est grandement efficace pour compenser les variations de la juste valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert, tant au moment de la mise en place de la couverture qu'au cours de sa durée de vie. L'efficacité est généralement réévaluée mensuellement au moyen de modèles de régressions statistiques.

Couverture de la juste valeur

Les opérations de couverture de la juste valeur comprennent principalement des swaps de taux d'intérêt servant à couvrir les variations de la juste valeur d'actifs, de passifs ou d'engagements fermes.

Pour ces relations de couverture, les variations de la juste valeur des éléments couverts attribuables au risque couvert sont constatées à l'état des résultats consolidé, dans les autres revenus sous la rubrique revenus de trésorerie et de marchés financiers, moyennant un ajustement correspondant de la valeur comptable des éléments couverts au bilan consolidé. Les variations de la juste valeur des éléments couverts, dans la mesure où la relation de couverture est efficace, sont contrebalancées par les variations de la juste valeur du dérivé de couverture. S'il s'avère que la relation de couverture cesse d'être efficace, ou si l'élément de couverture est cédé ou résilié, la comptabilité de couverture cesse de manière prospective. Le rajustement cumulatif de la valeur comptable de l'élément couvert lié à une relation de couverture qui cesse d'être efficace est constaté dans le revenu net d'intérêt au cours des périodes où l'élément couvert influe sur les résultats. En outre, si l'élément couvert est cédé ou résilié avant l'échéance, la comptabilité de couverture cesse également, et le rajustement cumulatif de la valeur comptable de l'élément couvert est alors immédiatement constaté dans les autres revenus.

Couverture de flux de trésorerie

Les opérations de couverture de flux de trésorerie comprennent principalement des swaps de taux d'intérêt servant à couvrir le risque de variation des flux de trésorerie liés à un actif ou à un passif assorti d'un taux variable.

Pour ces relations de couverture, les variations de la juste valeur liées à la portion efficace de la couverture sont constatées dans les autres éléments du résultat étendu. Les variations de la juste valeur liées à la portion inefficace de la couverture sont constatées immédiatement à l'état des résultats consolidé. Les variations de la juste valeur constatées dans les autres éléments du résultat étendu sont reclassées à l'état des résultats consolidé, dans le revenu net d'intérêt, au cours des périodes où les flux de trésorerie constituant l'élément couvert influent sur les résultats.

Si la relation de couverture cesse d'être efficace, ou si l'élément de couverture est cédé ou résilié avant l'échéance, la comptabilité de couverture cesse de manière prospective. Les variations de la juste valeur constatées dans les autres éléments du résultat étendu relatives à une relation de couverture de flux de trésorerie qui cesse d'être efficace sont reclassées à l'état des résultats consolidé, dans le revenu net d'intérêt, au cours des périodes où les flux de trésorerie constituant l'élément couvert influent sur les résultats. En outre, si l'élément couvert est cédé ou résilié avant l'échéance, la comptabilité de couverture cesse également, et les variations de la juste valeur constatées dans les autres éléments du résultat étendu sont alors immédiatement reclassées dans les autres revenus à l'état des résultats consolidé.

Dépôts

Les dépôts sont généralement comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux effectif et sont classés dans les autres éléments de passif. Les frais d'intérêt sur les dépôts sont comptabilisés selon la comptabilité d'exercice. Les commissions payées et les autres honoraires sont ajoutés aux frais d'intérêt sur la durée des dépôts.

Contrats de dépôts indexés

Certaines obligations de dépôt, comme les certificats de placement garanti indexés sur actions, dont l'obligation de dépôt varie selon le rendement d'indices boursiers, peuvent être assujetties à un prix de rachat minimal garanti, comme l'obligation de remettre à l'investisseur son investissement initial à la date d'échéance. Ces obligations comportent un instrument dérivé incorporé devant être comptabilisé séparément. Par conséquent, comme tout instrument financier dérivé, il est comptabilisé à la juste valeur et les variations de la juste valeur sont constatées à l'état des résultats consolidé, dans les autres revenus sous la rubrique revenus de trésorerie et de marchés financiers. L'obligation de dépôt, excluant l'instrument dérivé incorporé, est comptabilisée au coût amorti selon la méthode du taux effectif. L'obligation de dépôt, incluant le dérivé incorporé, est présentée au bilan consolidé sous la rubrique des dépôts de particuliers.

Débetures subordonnées

Les débetures subordonnées sont comptabilisées au coût amorti selon la méthode du taux effectif et sont classées dans les autres éléments de passif. Les frais d'intérêt liés aux débetures subordonnées sont comptabilisés selon la comptabilité d'exercice. Les commissions payées et les autres honoraires sont ajoutés aux frais d'intérêt sur la durée des débetures subordonnées.

Évaluation de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence.

La juste valeur d'un instrument financier au moment de la constatation initiale est généralement le prix de la transaction, c'est-à-dire la juste valeur de la contrepartie donnée ou reçue. Dans certains cas, la juste valeur initiale peut être fondée sur d'autres transactions observables sur les marchés pour le même instrument ou sur une autre technique d'évaluation dont les variables comprennent uniquement des données provenant de marchés observables. Dans le cas d'instruments financiers liés à des opérations de titrisation, les techniques d'évaluation comprennent des données non observables relatives au taux de remboursement anticipé et au taux de perte sur créances.

Après la constatation initiale, les justes valeurs d'instruments financiers qui sont cotés sur des marchés actifs sont généralement fondées sur les cours acheteurs, pour les actifs financiers détenus, et sur les cours vendeurs, pour les passifs financiers. Lorsque les instruments financiers ne sont pas cotés sur des marchés actifs, les justes valeurs sont déterminées au moyen de techniques d'évaluation qui intègrent, entre autres, les prix de marché actuels d'instruments financiers présentant des caractéristiques et des profils de risque semblables, les prix contractuels des instruments sous-jacents, les courbes de rendement et les facteurs de volatilité. Dans certains cas, des paramètres qui ne reposent pas sur des facteurs de marché observables doivent également être utilisés. Les évaluations peuvent également être ajustées afin de refléter l'incertitude liée à ces paramètres. Notamment, des ajustements de l'évaluation peuvent être apportés à l'égard de la liquidité ou du risque de crédit de la contrepartie liés à des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur un marché actif.

Les justes valeurs des instruments financiers dérivés sont généralement déterminées au moyen de techniques d'évaluation qui intègrent certaines données observables, dont notamment les prix de marché actuels et les prix contractuels des instruments sous-jacents, les courbes de rendement et les facteurs de volatilité. Le calcul de la juste valeur des instruments financiers dérivés liés à des opérations de titrisation comprend également des données non observables.

L'évaluation de la juste valeur des instruments financiers est décrite plus en détail à la note 20.

Compensation des actifs et des passifs financiers

Les actifs et les passifs financiers font l'objet d'une compensation et le solde net est présenté dans le bilan consolidé lorsque la Banque a un droit juridiquement exécutoire d'opérer une compensation entre les montants comptabilisés et qu'elle a l'intention soit de procéder à un règlement d'après le solde net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

3 SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

3.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les terrains sont comptabilisés au coût. Les autres immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé et sont amorties sur leur durée d'utilisation estimative selon les méthodes et taux présentés dans le tableau suivant.

	MÉTHODES	TAUX/PÉRIODE
Locaux	Solde dégressif	5 %
Améliorations locatives	Linéaire	Durée du bail plus la première option de renouvellement
Matériel et mobilier	Solde dégressif	20 %
Matériel informatique	Linéaire	5 à 10 ans

Les gains et les pertes sur cession d'immobilisations corporelles sont constatés dans les autres revenus.

3.3 ÉCARTS D'ACQUISITION ET AUTRES ACTIFS INCORPORELS

Les écarts d'acquisition découlant de regroupements d'entreprises sont soumis annuellement à un test de dépréciation, sauf s'il existe des signes évidents que, selon l'évaluation la plus récente et la situation actuelle, la juste valeur de l'unité d'exploitation qui doit faire l'objet du test dépasse largement sa valeur comptable.

Le test de dépréciation vise initialement à comparer la juste valeur de l'unité d'exploitation à laquelle se rattache l'écart d'acquisition à sa valeur comptable. Lorsqu'une dépréciation éventuelle est signalée, la juste valeur de l'écart d'acquisition est comparée à sa valeur comptable. La Banque utilise principalement la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie pour évaluer la juste valeur de ses unités d'exploitation.

Les actifs incorporels ayant une durée de vie limitée sont amortis selon la méthode linéaire sur leur durée d'utilisation estimative, soit 15 ans pour les relations contractuelles avec des intermédiaires financiers et les relations clients, et de cinq à sept ans pour les logiciels, et sont également soumis à un test de dépréciation lorsque des circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être entièrement recouvrable. Lorsque la valeur comptable nette dépasse les flux de trésorerie nets futurs estimatifs, les actifs incorporels ayant une durée de vie limitée sont considérés comme étant dépréciés et ramenés à leur juste valeur.

Toute dépréciation découlant d'une baisse de valeur de l'écart d'acquisition ou des actifs incorporels est passée en charges au cours de la période pendant laquelle la baisse de valeur se produit.

3.4 AVANTAGES SOCIAUX FUTURS**Régimes de retraite**

La Banque offre à ses employés des régimes de retraite à prestations déterminées. Un de ces régimes comporte également un volet à cotisations déterminées. Les cotisations sont effectuées par la Banque et les participants des régimes.

En ce qui a trait aux régimes à prestations déterminées, la Banque comptabilise ses obligations au titre des prestations liées aux régimes de retraite des salariés ainsi que les coûts connexes, déduction faite des actifs des régimes. Une évaluation actuarielle est effectuée périodiquement pour déterminer la valeur actuelle des obligations découlant des régimes. L'évaluation actuarielle des obligations au titre des prestations relatives aux régimes de retraite à prestations déterminées est fondée sur la méthode de répartition des prestations au prorata des services qui tient compte des estimations les plus probables, selon la direction, des niveaux de salaire futurs, de l'augmentation d'autres coûts, de l'âge de départ à la retraite des employés et d'autres facteurs actuariels. L'obligation au titre des prestations constituées est évaluée en utilisant les taux d'intérêt en vigueur à la date d'évaluation. Les actifs des régimes de retraite sont évalués à leur juste valeur. Le rendement prévu des actifs des régimes est calculé en utilisant une méthode fondée sur la valeur liée au marché en vertu de laquelle les variations de la juste valeur des actifs des régimes sont prises en compte sur une période de trois ans. Les coûts constatés au titre des prestations déterminées comprennent : a) le coût des services rendus de l'exercice, b) les frais d'intérêt liés à l'obligation au titre des prestations constituées, c) le rendement prévu à long terme des actifs des régimes, d) l'amortissement de l'obligation transitoire, du coût des services passés et des gains ou des pertes actuariels, e) les gains ou les pertes découlant d'événements spéciaux et f) la variation de la provision pour moins-valeur.

Les gains ou les pertes actuariels résultent surtout de l'écart entre le rendement à long terme réel des actifs des régimes et le rendement prévu de ces actifs, selon les hypothèses les plus probables de la direction, ainsi que des modifications apportées aux hypothèses actuarielles utilisées pour calculer l'obligation au titre des prestations constituées. Les gains ou les pertes actuariels nets sont amortis si, au début de l'exercice, le solde non amorti du gain ou de la perte excède 10 % de l'obligation au titre des prestations constituées ou de la valeur marchande des actifs des régimes si celle-ci est plus élevée. Cet excédent est amorti de façon linéaire sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des groupes de salariés couverts, qui variait de 8 à 11 ans en 2010 selon les régimes (de 8 à 11 ans en 2009).

Le coût des services passés découlant des modifications aux régimes à prestations déterminées est amorti selon la méthode linéaire sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des groupes de salariés couverts par les régimes à prestations déterminées. L'obligation transitoire découlant de l'application initiale, le 1^{er} novembre 2000, de la norme comptable portant sur les avantages sociaux futurs est amortie de façon linéaire sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des groupes de salariés couverts à cette date, laquelle varie de 10 à 16 ans.

L'actif ou le passif au titre des prestations constituées représente l'écart cumulatif entre la charge de retraite et les cotisations versées et est inclus dans les autres éléments d'actif ou les autres éléments de passif.

En ce qui a trait au volet à cotisations déterminées, la charge correspond aux cotisations que la Banque est tenue de verser au cours de l'exercice.

Autres régimes

La Banque offre à ses salariés certains avantages postérieurs à l'emploi. De plus, les retraités bénéficient de certains avantages d'assurance-santé et d'assurance-vie. Le coût de ces avantages est constaté au cours de la carrière active des salariés selon des conventions comptables similaires à celles appliquées aux régimes de retraite à prestations déterminées. L'obligation transitoire découlant de l'application initiale de la norme comptable portant sur les avantages sociaux futurs, le 1^{er} novembre 2000, est amortie de façon linéaire, d'une part, sur l'espérance de vie des retraités pour les avantages postérieurs au départ à la retraite, qui correspond à 20 ans et, d'autre part, sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des groupes de salariés couverts pour les avantages postérieurs à l'emploi, qui était de 13 ans.

3.5 IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

La Banque utilise la méthode axée sur le bilan et comptabilise les actifs ou passifs d'impôts futurs liés aux pertes fiscales et autres écarts temporaires entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs, selon les lois fiscales et les taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur qui s'appliqueront à la date de résorption prévue des écarts. Une provision pour moins-value est établie, au besoin, afin de ramener la valeur des actifs d'impôts futurs au montant dont la réalisation est plus probable qu'improbable.

3.6 RÉSULTAT PAR ACTION

La Banque calcule le résultat de base par action en divisant le bénéfice net de l'exercice, moins les dividendes déclarés sur actions privilégiées, y compris les impôts sur les bénéfices y afférents, ainsi que les primes au rachat d'actions privilégiées, par la moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires en circulation pour l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en supposant que le produit reçu de l'exercice d'options d'achat d'actions, dont le prix d'exercice est inférieur au cours moyen des actions ordinaires pour l'exercice, est utilisé pour racheter des actions ordinaires à ce cours moyen.

3.7 ASSURANCES

En vertu d'une convention avec une société d'assurance non apparentée, la Banque est engagée principalement dans des activités liées à l'assurance crédit en cas de décès ou d'invalidité. Les primes d'assurance sont constatées comme des revenus, déduction faite de la réassurance, au prorata sur la durée des polices sous-jacentes. Les frais de règlement et les changements d'estimations des indemnités liées aux polices d'assurance sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Ces activités sont présentées dans les autres revenus au poste revenus d'assurance crédit.

3.8 RÉMUNÉRATION À BASE D'ACTIONS

Depuis le 1^{er} novembre 2002, la Banque utilise la méthode de la juste valeur pour comptabiliser les options d'achat d'actions attribuées à la haute direction. En ce qui a trait à ces attributions, la Banque constate la juste valeur des attributions à titre d'augmentation de la charge de rémunération et du surplus d'apport s'y rapportant, au cours de la période d'acquisition des droits. Lorsque les options sont exercées, le produit reçu et le montant du surplus d'apport sont portés au crédit du capital-actions ordinaire. La valeur des options attribuées est calculée à l'aide du modèle d'évaluation des options de Black et Scholes d'après les meilleures estimations de la direction.

Pour les attributions antérieures au 1^{er} novembre 2002, la Banque continue d'appliquer les anciennes normes selon lesquelles aucune charge de rémunération n'est constatée lorsque des options d'achat d'actions sont attribuées aux employés, et toute contrepartie versée par les employés qui exercent leurs options est créditée au capital-actions ordinaire.

Dans le cas des droits à la plus-value des actions réglés en espèces, l'excédent du cours de l'action sur le prix d'exercice, revu sur une base continue, est constaté dans les résultats au cours de la période d'acquisition des droits.

La charge de rémunération liée au régime d'unités d'actions restreintes et au régime d'unités d'actions de performance est comptabilisée au cours de la période d'acquisition des droits d'après le cours de l'action de la Banque et les critères de performance définis.

Les cotisations de la Banque liées au régime d'achat d'actions des employés sont constatées comme charge de rémunération.

3.9 BIENS ADMINISTRÉS ET BIENS SOUS GESTION

La Banque administre et gère des biens détenus par des clients qui ne sont pas inscrits au bilan consolidé. Les revenus tirés de l'administration et de la gestion de ces biens sont inscrits dans les autres revenus à mesure que les services sont rendus.

3.10 CONVERSION DE DEVICES

Les actifs financiers et les passifs financiers libellés en devises sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les revenus et les frais sont convertis aux taux de change moyens mensuels. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés résultant de la conversion de devises sont inclus dans les autres revenus, à l'exception des gains non réalisés et pertes non réalisées résultant de la conversion d'instruments financiers disponibles à la vente, lesquels sont inclus dans les autres éléments du résultat étendu.

3.11 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie correspondent à l'encaisse et aux dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques et sont classés dans la catégorie des prêts et créances. L'encaisse comprend les billets de banque et les pièces de monnaie.

4 VALEURS MOBILIÈRES

ÉCHÉANCE ET RENDEMENT DES VALEURS MOBILIÈRES

Portefeuille de titres disponibles à la vente

	2010						2009	
	MOINS DE 1 AN	DE 1 À 5 ANS	PLUS DE 5 ANS	SANS ÉCHÉANCE	TOTAL	RENDEMENT ⁽¹⁾	TOTAL	RENDEMENT ⁽¹⁾
Valeurs émises ou garanties								
par le Canada ⁽²⁾	432 670 \$	– \$	– \$	– \$	432 670 \$	0,8 %	686 842 \$	0,3 %
par des provinces	161 640	239 888	10 419	–	411 947	2,1 %	540 333	1,7 %
Autres titres d'emprunt	10 571	88 406	40 451	–	139 428	4,5 %	114 013	5,1 %
Titres adossés à des actifs	3 172	15 176	7 571	–	25 919	5,9 %	18 104	6,8 %
Actions privilégiées	–	–	–	58 248	58 248	4,6 %	38 340	4,4 %
Actions ordinaires et autres	–	–	–	35 532	35 532	4,3 %	26 411	3,0 %
	608 053 \$	343 470 \$	58 441 \$	93 780 \$	1 103 744 \$	1,8 %	1 424 043 \$	1,4 %

Portefeuille de titres détenus à des fins de transaction

	2010						2009
	MOINS DE 1 AN	DE 1 À 5 ANS	PLUS DE 5 ANS	SANS ÉCHÉANCE	TOTAL	TOTAL	
Valeurs émises ou garanties							
par le Canada ⁽²⁾		49 888 \$	329 485 \$	72 638 \$	– \$	452 011 \$	584 055 \$
par des provinces		48 865	169 278	276 803	–	494 946	542 870
par des municipalités		37 728	35 201	44 935	–	117 864	68 077
Autres titres d'emprunt		38 570	112 941	101 604	–	253 115	129 020
Titres adossés à des actifs		–	4 502	6 941	810	12 253	12 982
Actions ordinaires et autres		–	–	–	166 394	166 394	54 309
		175 051 \$	651 407 \$	502 921 \$	167 204 \$	1 496 583 \$	1 391 313 \$

Portefeuille de titres désignés comme étant détenus à des fins de transaction

	2010				2009	
	MOINS DE 1 AN	DE 1 À 5 ANS	PLUS DE 5 ANS	TOTAL	TOTAL	
Valeurs émises ou garanties						
par le Canada ⁽²⁾		– \$	1 648 262 \$	5 247 \$	1 653 509 \$	1 593 557 \$
par des provinces		4 969	–	–	4 969	5 900
Autres titres d'emprunt		–	–	–	–	17 370
		4 969 \$	1 648 262 \$	5 247 \$	1 658 478 \$	1 616 827 \$

(1) Rendement fondé sur le coût amorti des titres disponibles à la vente.

(2) Y compris les titres adossés à des créances hypothécaires qui sont entièrement garantis par la Société canadienne d'hypothèque et de logement en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*.

GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS EN RÉSULTAT**Gains et pertes sur le portefeuille de titres disponibles à la vente**

Les éléments suivants ont été comptabilisés en résultat relativement au portefeuille de titres disponibles à la vente :

	2010	2009
Gains nets réalisés (pertes nettes réalisées)	3 165 \$	(3 812)\$
Réductions de valeur comptabilisées en résultat	(198)	(5 160)
	2 967 \$	(8 972)\$

Les réductions de valeur comptabilisées en 2010, comme en 2009, sont attribuables à des titres disponibles à la vente pour lesquels les pertes non réalisées ont été jugées durables. Déterminer si une baisse de valeur est durable requiert l'exercice du jugement. La Banque tient compte de nombreux facteurs pour évaluer une baisse de valeur durable. Ces facteurs comprennent la durée de la baisse de valeur et son importance par rapport au coût amorti, la faillite, la restructuration ou la dilution du capital de l'émetteur, des modifications importantes dans ses opérations, ainsi que d'autres éléments d'incertitudes qui pourraient toucher les flux de trésorerie futurs. L'utilisation d'hypothèses alternatives envisageables aurait pu entraîner des réductions de valeur additionnelles jusqu'à concurrence de 0,9 million \$, correspondant à la totalité des pertes non réalisées au 31 octobre 2010.

GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DANS LE RÉSULTAT ÉTENDU**Gains et pertes non réalisés sur le portefeuille de titres disponibles à la vente**

	2010			
	COÛT AMORTI	GAINS NON RÉALISÉS	PERTES NON RÉALISÉES	JUSTE VALEUR
Valeurs émises ou garanties				
par le Canada	432 649 \$	45 \$	24 \$	432 670 \$
par des provinces	407 449	4 498	-	411 947
Autres titres d'emprunt	132 595	6 996	163	139 428
Titres adossés à des actifs	24 694	1 278	53	25 919
Actions privilégiées	56 776	1 524	52	58 248
Actions ordinaires et autres	32 796	3 392	656	35 532
	1 086 959 \$	17 733 \$	948 \$	1 103 744 \$
				2009
	COÛT AMORTI	GAINS NON RÉALISÉS	PERTES NON RÉALISÉES	JUSTE VALEUR
Valeurs émises ou garanties				
par le Canada	686 786 \$	69 \$	13 \$	686 842 \$
par des provinces	535 422	4 913	2	540 333
Autres titres d'emprunt	107 827	6 213	27	114 013
Titres adossés à des actifs	18 545	159	600	18 104
Actions privilégiées	38 839	763	1 262	38 340
Actions ordinaires et autres	26 959	1 062	1 610	26 411
	1 414 378 \$	13 179 \$	3 514 \$	1 424 043 \$

Au 31 octobre 2010, les pertes non réalisées étaient principalement liées à des titres cotés en Bourse d'institutions financières canadiennes. Ces sociétés ont maintenu de bonnes conditions financières et leur plan d'affaires demeure solide. Par conséquent, la direction a déterminé que les baisses de juste valeur étaient temporaires et les a incluses dans le cumul des autres éléments du résultat étendu.

AUTRES CONSIDÉRATIONS**Information additionnelle sur les valeurs mobilières**

La note 20 présente des informations additionnelles sur le calcul de la juste valeur des valeurs mobilières.

5 PRÊTS

PRÊTS ET PRÊTS DOUTEUX

	2010				
	MONTANT BRUT DES PRÊTS	MONTANT BRUT DES PRÊTS DOUTEUX	PROVISIONS SPÉCIFIQUES	PROVISIONS GÉNÉRALES	TOTAL DES PROVISIONS
Prêts personnels	5 630 788 \$	16 397 \$	5 312 \$	29 294 \$	34 606 \$
Prêts hypothécaires résidentiels	8 582 548	39 304	4 256	2 861	7 117
Prêts hypothécaires commerciaux	1 638 861	34 316	10 934	6 212	17 146
Prêts commerciaux et autres	1 691 190	98 106	44 391	34 883	79 274
	17 543 387 \$	188 123 \$	64 893 \$	73 250 \$	138 143 \$

	2009				
	MONTANT BRUT DES PRÊTS	MONTANT BRUT DES PRÊTS DOUTEUX	PROVISIONS SPÉCIFIQUES	PROVISIONS GÉNÉRALES	TOTAL DES PROVISIONS
Prêts personnels	5 655 055 \$	23 738 \$	7 048 \$	33 713 \$	40 761 \$
Prêts hypothécaires résidentiels	7 219 830	32 368	1 878	2 956	4 834
Prêts hypothécaires commerciaux	1 285 012	11 230	2 525	5 000	7 525
Prêts commerciaux et autres	1 555 956	70 158	29 845	31 581	61 426
	15 715 853 \$	137 494 \$	41 296 \$	73 250 \$	114 546 \$

Biens saisis

En 2010, les biens acquis à l'égard de prêts douteux destinés à la vente s'élevaient à 3,7 millions \$ (8,9 millions \$ en 2009). Il n'y avait aucune provision spécifique relativement à ces prêts au moment de leur annulation (aucune en 2009).

PROVISIONS SPÉCIFIQUES POUR PERTES SUR PRÊTS

	2010				2009	
	PRÊTS PERSONNELS	PRÊTS HYPOTHÉCAIRES RÉSIDENTIELS	PRÊTS HYPOTHÉCAIRES COMMERCIAUX	PRÊTS COMMERCIAUX ET AUTRES	TOTAL DES PROVISIONS SPÉCIFIQUES	TOTAL DES PROVISIONS SPÉCIFIQUES
Solde au début de l'exercice	7 048 \$	1 878 \$	2 525 \$	29 845 \$	41 296 \$	39 184 \$
Provision pour pertes sur prêts imputée à l'état des résultats consolidé	31 460	3 486	8 729	24 325	68 000	56 000
Radiations ⁽¹⁾	(35 116)	(1 427)	(439)	(9 841)	(46 823)	(56 661)
Recouvrements	1 920	319	119	62	2 420	2 773
Solde à la fin de l'exercice	5 312 \$	4 256 \$	10 934 \$	44 391 \$	64 893 \$	41 296 \$

(1) Aucun prêt restructuré n'a été radié au cours des exercices terminés les 31 octobre 2010 et 2009.

PROVISIONS GÉNÉRALES POUR PERTES SUR PRÊTS

					2010	2009
	PRÊTS PERSONNELS	PRÊTS HYPOTHÉCAIRES RÉSIDENTIELS	PRÊTS HYPOTHÉCAIRES COMMERCIAUX	PRÊTS COMMERCIAUX ET AUTRES	TOTAL DES PROVISIONS GÉNÉRALES	TOTAL DES PROVISIONS GÉNÉRALES
Solde au début de l'exercice	33 713 \$	2 956 \$	5 000 \$	31 581 \$	73 250 \$	73 250 \$
Provision pour pertes sur prêts imputée à l'état des résultats consolidé	(4 419)	(95)	1 212	3 302	-	-
Solde à la fin de l'exercice	29 294 \$	2 861 \$	6 212 \$	34 883 \$	73 250 \$	73 250 \$

PRÊTS EN SOUFFRANCE MAIS NON DOUTEUX

Les prêts personnels et hypothécaires résidentiels en souffrance présentés dans le tableau ci-dessous ne sont pas classés comme douteux puisqu'ils sont en souffrance depuis moins de 90 jours ou puisqu'ils sont garantis de façon à ce qu'il soit raisonnable de s'attendre à un plein recouvrement. Le solde des prêts commerciaux en souffrance mais non douteux n'est pas important.

Au 31 octobre 2010

	DE 1 JOUR À 31 JOURS	DE 32 JOURS À 90 JOURS	PLUS DE 90 JOURS	TOTAL
Prêts personnels	103 203 \$	26 478 \$	7 160 \$	136 841 \$
Prêts hypothécaires résidentiels	251 282	26 850	21 085	299 217
	354 485 \$	53 328 \$	28 245 \$	436 058 \$

Au 31 octobre 2009

	DE 1 JOUR À 31 JOURS	DE 32 JOURS À 90 JOURS	PLUS DE 90 JOURS	TOTAL
Prêts personnels	88 479 \$	30 522 \$	6 275 \$	125 276 \$
Prêts hypothécaires résidentiels	218 282	43 839	25 756	287 877
	306 761 \$	74 361 \$	32 031 \$	413 153 \$

6. TITRISATION DE PRÊTS

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES RÉSIDENTIELS

En vertu du programme de titrisation régi par la *Loi nationale sur l'habitation*, la Banque titre des prêts hypothécaires résidentiels garantis par la Société canadienne d'hypothèque et de logement (SCHL) en créant des titres adossés à des créances hypothécaires. La Banque a aussi titrisé des prêts hypothécaires résidentiels conventionnels avant 2008. Les gains avant impôts sur les bénéfices, déduction faite des coûts de transaction, sont constatés dans les autres revenus au poste revenus de titrisation.

6 TITRISATION DE PRÊTS (SUITE)

Le tableau suivant résume les opérations de titrisation de prêts hypothécaires résidentiels réalisées par la Banque.

	2010	2009
Produit en espèces, net des frais liés aux transactions	823 512 \$	1 005 647 \$
Droits relatifs aux intérêts excédentaires futurs	36 923	66 309
Passif de gestion	(6 168)	(8 615)
Autres	(7 609)	(10 944)
	846 658	1 052 397
Prêts hypothécaires résidentiels titrisés et vendus ⁽¹⁾	(824 107)	(1 006 613)
Radiation de frais d'origination	(9 080)	(8 404)
Gains avant impôts, nets des frais liés aux transactions	13 471 \$	37 380 \$

(1) La totalité est assurée par la SCHL.

Les hypothèses clés utilisées pour déterminer la valeur initiale des droits conservés relativement aux cessions de prêts hypothécaires résidentiels se détaillent comme suit.

HYPOTHÈSES CLÉS

	2010	2009
Terme moyen pondéré (mois)	30	34
Taux de remboursement anticipé	19 %	18 %
Taux d'actualisation	1,9 %	1,7 %

Aucune perte n'est prévue sur les prêts hypothécaires résidentiels assurés.

Le tableau suivant fournit le détail des revenus de titrisation tels qu'ils sont présentés à l'état des résultats consolidé.

	2010	2009
Gains sur les opérations de titrisation	13 471 \$	37 380 \$
Variations de la juste valeur des droits conservés relatifs aux intérêts excédentaires, des swaps de titrisation et des instruments financiers détenus à des fins de couvertures économiques	(8 611)	(4 637)
Revenus de gestion	6 958	7 322
Autres	(5 822)	(5 624)
	5 996 \$	34 441 \$

Au cours de l'exercice, la Banque a perçu des flux de trésorerie découlant de droits conservés totalisant 54,2 millions \$ (50,8 millions \$ en 2009).

Analyse de sensibilité

Le tableau suivant présente la valeur des droits conservés, ainsi que la sensibilité de la juste valeur de ces droits à des variations défavorables immédiates de 10 % et de 20 % dans les hypothèses clés ayant servi à évaluer les droits conservés aux 31 octobre 2010 et 2009.

SENSIBILITÉ DES HYPOTHÈSES CLÉS À DES CHANGEMENTS DÉFAVORABLES

	2010	2009
Juste valeur des droits conservés	97 085 \$	108 409 \$
Durée de vie moyenne pondérée (en mois)	22	23
Taux de remboursement anticipé	20 %	20 %
Incidence sur la juste valeur d'un changement défavorable de 10 %	2 484 \$	2 894 \$
Incidence sur la juste valeur d'un changement défavorable de 20 %	4 857 \$	5 652 \$
Taux d'actualisation	1,5 %	1,4 %
Incidence sur la juste valeur d'un changement défavorable de 10 %	166 \$	196 \$
Incidence sur la juste valeur d'un changement défavorable de 20 %	331 \$	391 \$

L'analyse de sensibilité est hypothétique et doit être utilisée avec prudence. Les variations de la juste valeur attribuables aux variations des hypothèses ne peuvent pas, généralement, être extrapolées parce que la relation entre la variation de l'hypothèse et la variation de la juste valeur peut ne pas être linéaire. Les variations touchant un facteur peuvent contribuer aux variations touchant un autre facteur, ce qui peut amplifier ou atténuer les fluctuations attribuables aux variations dans les hypothèses clés.

PRÊTS SOUS GESTION

L'encours total du capital des prêts hypothécaires résidentiels titrisés sous gestion s'élevait à 2,7 milliards \$ à la fin de l'exercice 2010 (2,7 milliards \$ en 2009). De ce solde, le montant des prêts en souffrance depuis plus de 31 jours s'élevait à 18,9 millions \$ (34,4 millions \$ en 2009). Il n'y a eu aucune perte sur créances à l'égard de ces prêts en 2010 et en 2009.

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES COMMERCIAUX

Outre les opérations de titrisation mentionnées précédemment, la Banque a vendu des prêts hypothécaires commerciaux pour un montant de 1,5 million \$, ce qui a donné lieu à un gain de 18 000 \$ (16,7 millions \$ en 2009, le gain s'établissant à 0,2 million \$).

7 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2010		2009	
	COÛT	AMORTISSEMENT CUMULÉ	VALEUR COMPTABLE NETTE	VALEUR COMPTABLE NETTE
Terrains	416 \$	-	416 \$	416 \$
Locaux	3 354	1 344	2 010	1 691
Améliorations locatives	71 469	42 339	29 130	27 618
Matériel et mobilier	81 082	69 799	11 283	11 998
Matériel informatique	129 933	114 236	15 697	16 440
	286 254 \$	227 718 \$	58 536 \$	58 163 \$

La dotation aux amortissements de l'exercice imputée à l'état des résultats consolidé est de 10,9 millions \$ (10,7 millions \$ en 2009).

8 ÉCARTS D'ACQUISITION ET AUTRES ACTIFS INCORPORELS

Des écarts d'acquisition de 53,8 millions \$ ont été comptabilisés dans le secteur Particuliers et PME-Québec.

Les autres actifs incorporels se composent de ce qui suit.

	2010		2009	
	coût	AMORTISSEMENT CUMULÉ	VALEUR COMPTABLE NETTE	VALEUR COMPTABLE NETTE
Logiciels	330 389 \$	228 479 \$	101 910 \$	91 709 \$
Relations contractuelles et relations-clients	18 278	7 819	10 459	11 677
	348 667 \$	236 298 \$	112 369 \$	103 386 \$

Le poste Logiciels comprend un montant de 11,9 millions \$ (15,5 millions \$ en 2009) relatif à des projets en cours qui ne font pas encore l'objet d'amortissement.

La dotation aux amortissements des autres actifs incorporels comptabilisée à l'état des résultats consolidé au cours de l'exercice est de 26,3 millions \$ (22,4 millions \$ en 2009).

La Banque soumet annuellement les écarts d'acquisition et les autres actifs incorporels à un test de dépréciation. Aucune réduction de valeur n'a été constatée en 2010 ni en 2009.

9 AUTRES ACTIFS

	2010	2009
Actif au titre des prestations constituées (note 16)	127 349 \$	123 990 \$
Chèques et autres effets en transit	115 710	60 284
Actifs liés à la titrisation de prêts hypothécaires	107 460	118 278
Frais différés liés à l'origination de prêts et dépôts	99 422	85 346
Intérêts courus à recevoir	82 480	81 264
Actifs d'impôts futurs (note 17)	29 579	52 685
Débiteurs, frais payés d'avance et autres	51 227	86 946
	613 227 \$	608 793 \$

10 DÉPÔTS

	2010			
	DÉPÔTS À VUE	DÉPÔTS SUR PRÉAVIS	DÉPÔTS À TERME	TOTAL
Particuliers	122 717 \$	4 557 386 \$	10 744 673 \$	15 424 776 \$
Entreprises, banques et autres	1 481 642	850 899	1 918 278	4 250 819
	1 604 359 \$	5 408 285 \$	12 662 951 \$	19 675 595 \$
	2009			
	DÉPÔTS À VUE	DÉPÔTS SUR PRÉAVIS	DÉPÔTS À TERME	TOTAL
Particuliers	120 054 \$	4 444 059 \$	10 574 524 \$	15 138 637 \$
Entreprises, banques et autres	1 334 817	851 284	975 228	3 161 329
	1 454 871 \$	5 295 343 \$	11 549 752 \$	18 299 966 \$

Les dépôts à vue comprennent les dépôts à l'égard desquels la Banque n'est pas autorisée à exiger un préavis de retrait du client. Ces dépôts sont principalement constitués de comptes de chèques.

Les dépôts sur préavis comprennent les dépôts à l'égard desquels la Banque peut légalement exiger un préavis de retrait. En général, ces dépôts sont constitués de comptes d'épargne.

Les dépôts à terme comprennent les dépôts qui viennent à échéance à une date précise, particulièrement les dépôts à terme et les certificats de placement garanti.

11 AUTRES PASSIFS

	2010	2009
Intérêts courus à payer	465 637 \$	431 892 \$
Chèques et autres effets en transit	244 342	153 615
Passif d'impôts futurs (note 17)	41 520	45 171
Passifs liés à la titrisation de prêts hypothécaires	33 190	47 394
Passif au titre des prestations constituées (note 16)	17 874	16 194
Créditeurs, frais courus et autres	145 316	118 188
	947 879 \$	812 454 \$

12 DÉBENTURES SUBORDONNÉES (VOIR NOTE 29)

Les débentures subordonnées sont des obligations directes non garanties de la Banque, dont le remboursement est subordonné aux droits des déposants et de certains autres créanciers de la Banque. Tout rachat ou toute annulation des débentures subordonnées est sujet à l'approbation du BSIF.

ÉMISES ET EN CIRCULATION

ÉCHÉANCE	SÉRIE	TAUX D'INTÉRÊT	PARTICULARITÉS	2010	2009
Janvier 2016	10	4,90 %	Remboursables au pair à partir du 25 janvier 2011; taux à être révisé le 25 janvier 2011 et fixé au taux des acceptations bancaires de 90 jours majoré de 1,65%.	150 000 \$	150 000 \$

13 CAPITAL-ACTIONS

CAPITAL-ACTIONS AUTORISÉ

Actions privilégiées – Nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie A, sans valeur nominale, pouvant être émises en séries.

Actions ordinaires – Nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale.

ÉMISES ET EN CIRCULATION

	2010			2009			
	DIVIDENDES PAR ACTION ⁽¹⁾	NOMBRE D' ACTIONS	MONTANT	DIVIDENDES DÉCLARÉS	NOMBRE D' ACTIONS	MONTANT	DIVIDENDES DÉCLARÉS
Actions privilégiées de catégorie A							
Série 9	1,500 \$	4 000 000	100 000 \$	6 000 \$	4 000 000	100 000 \$	6 000 \$
Série 10	1,312	4 400 000	110 000	5 775	4 400 000	110 000	5 775
Total des actions privilégiées		8 400 000	210 000 \$	11 775 \$	8 400 000	210 000 \$	11 775 \$
Actions ordinaires	1,440 \$	23 920 962	259 363 \$	34 446 \$	23 913 963	259 208 \$	32 453 \$

(1) Dividendes sur actions privilégiées non cumulatifs

13 CAPITAL-ACTIONS (SUITE)

ACTIONS PRIVILÉGIÉES**Conditions liées aux actions**

Les actions privilégiées de catégorie A, série 9, sont rachetables au gré de la Banque, depuis le 15 décembre 2006, à un prix de 25 \$ l'action plus, si le rachat a lieu avant le 15 décembre 2010, une prime de 1 \$ qui diminuera jusqu'à zéro en fonction de la date de rachat.

Les actions privilégiées de catégorie A, série 10, sont rachetables au gré de la Banque, à compter du 15 juin 2009, à un prix de 25 \$ l'action plus, si le rachat a lieu avant le 15 juin 2013, une prime de 1 \$ qui diminuera jusqu'à zéro en fonction de la date de rachat.

La Banque pouvait aussi convertir la totalité ou une partie de ces actions privilégiées en actions ordinaires selon certaines modalités; toutefois, le 17 novembre 2010, la Banque a renoncé irrévocablement à son droit de conversion en actions ordinaires.

ACTIONS ORDINAIRES**Émissions d'actions ordinaires**

Au cours de l'exercice, 6 999 actions ordinaires (66 263 actions en 2009) ont été émises dans le cadre du régime d'options d'achat d'actions destiné aux dirigeants de la Banque, pour une contrepartie au comptant de 0,2 million \$ (1,7 million \$ en 2009).

RESTRICTIONS SUR LE VERSEMENT DE DIVIDENDES

En vertu de la *Loi sur les banques* (Canada), il est interdit à la Banque de déclarer ou de verser des dividendes sur ses actions privilégiées ou ordinaires s'il existe des motifs valables de croire que, ce faisant, la Banque violerait les règlements en matière d'adéquation des fonds propres et de liquidités ou les directives du BSIF à l'égard du capital ou des liquidités.

La capacité de la Banque de verser des dividendes sur les actions ordinaires est également assujettie aux conditions rattachées aux actions privilégiées en circulation, en vertu desquelles la Banque ne peut en aucun cas verser de dividendes sur les actions ordinaires sans l'approbation des porteurs des actions privilégiées en circulation, sauf si tous les dividendes payables ont été déclarés et versés ou réservés à des fins de versement.

GESTION DU CAPITAL

L'objectif de la direction est de maintenir un niveau de capital adéquat, et correspondant au profil de risque de la Banque, afin de soutenir ses activités. La gestion du capital contribue également à la création de valeur pour les actionnaires.

La Banque a mis en place un processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres (PIEAFP), qui fait partie intégrante du processus de planification de la gestion du capital. L'adéquation des fonds propres est fonction de divers facteurs internes et externes. Le niveau de capital de la Banque met en évidence sa solvabilité et sa capacité à couvrir complètement les risques d'exploitation, tout en offrant aux déposants et aux créanciers la protection voulue. De plus, le niveau de capital requis est aligné avec le plan stratégique de la Banque, de même qu'aux niveaux de capitalisation du secteur et aux attentes des investisseurs et des actionnaires. Bien que le niveau de capital ne soit qu'un des éléments utilisés par les agences de notation pour déterminer la note de crédit de la Banque, ce niveau de capital doit être conforme à la note de crédit visée. Compte tenu de ces facteurs, les objectifs de la Banque en matière d'adéquation des fonds propres peuvent évoluer avec le temps. Le PIEAFP débute par la planification stratégique, permettant de définir les grandes orientations et priorités. Les lignes directrices qui en découlent, combinées à un rapport d'évaluation de l'adéquation des fonds propres par rapport aux objectifs de la Banque, constituent des intrants pour le plan de capital qui expose les lignes directrices quant à une gestion proactive du capital.

Le conseil d'administration est responsable de l'examen annuel et de l'approbation de plusieurs documents, dont la politique de gestion du capital et d'adéquation du capital, le plan financier et commercial triennal et le plan de capital. La direction surveille mensuellement les ratios du capital et l'adéquation des fonds propres est revue trimestriellement par le Comité de gestion des risques du conseil d'administration. Le groupe Gestion intégrée des risques est responsable de l'encadrement de la gestion du capital au moyen principalement de la Politique de gestion et d'adéquation du capital. Il est également responsable du suivi des limites et de l'adéquation du capital. La Trésorerie corporative de la Banque, quant à elle, est responsable de la révision du Plan de capital et de la gestion courante du capital.

Le calcul du capital réglementaire est assujetti aux lignes directrices du BSIF. Ces lignes directrices découlent du cadre normatif, sur les fonds propres à risque, élaboré par la Banque des règlements internationaux (BRI). Le capital de première catégorie représente les formes de capital les plus permanentes, est exempt des charges fixes obligatoires portées en diminution des bénéfices et est juridiquement subordonné aux droits des déposants et des autres créanciers de l'institution financière. Le capital de deuxième catégorie se compose d'instruments de capital supplémentaires qui contribuent à la capacité globale d'une institution financière à poursuivre ses activités. Le capital total représente la somme du capital de première catégorie et du capital de deuxième catégorie.

Les exigences réglementaires en matière de capital imposent des niveaux de capital minimum qui doivent être pris en compte concurremment aux autres facteurs susmentionnés lors de l'évaluation de l'adéquation des fonds propres de la Banque. Selon les normes de la BRI, les banques doivent maintenir un ratio de capital de première catégorie d'au moins 4 % et un ratio de capital total d'au moins 8 %. Le BSIF exige que les institutions financières canadiennes acceptant des dépôts maintiennent un ratio de capital de première catégorie d'au moins 7 % et un ratio de capital total d'au moins 10 %. La Banque a opté pour l'utilisation de la méthode standard pour le risque de crédit et a utilisé la méthode de l'indicateur de base pour le risque opérationnel. La Banque et ses filiales se sont conformées à ces exigences tout au long de l'exercice.

Le capital réglementaire est présenté ci-après.

CAPITAL RÉGLEMENTAIRE

	2010	2009
<i>Fonds propres de catégorie 1</i>		
Actions ordinaires	259 363 \$	259 208 \$
Surplus d'apport	243	209
Bénéfices non répartis	741 911	665 538
Actions privilégiées non cumulatives	210 000	210 000
Écarts d'acquisition	(53 790)	(53 790)
Déductions relatives à la titrisation et autres	(23 436)	(35 341)
Total – fonds propres de catégorie 1	1 134 291	1 045 824
<i>Fonds propres de catégorie 2</i>		
Déventures subordonnées	150 000	150 000
Provisions générales	73 250	72 864
Déductions relatives à la titrisation et autres	(20 214)	(32 822)
Total – fonds propres de catégorie 2	203 036	190 042
Total – fonds propres	1 337 327 \$	1 235 866 \$

14 INFORMATION ADDITIONNELLE SUR LES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU**AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU**

	2010		
	MONTANTS AVANT IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	MONTANTS, NETS DES IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES
Gains nets latents sur les titres disponibles à la vente	9 617 \$	(2 361)\$	7 256 \$
Reclassement aux résultats des (gains nets) sur les titres disponibles à la vente	(3 165)	902	(2 263)
	6 452	(1 459)	4 993
Variation de valeur nette des produits dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	(19 709)	6 343	(13 366)
Autres éléments du résultat étendu	(13 257)\$	4 884 \$	(8 373)\$

CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU

	2010		
	COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORÉRIE	TITRES DISPONIBLES À LA VENTE	CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU
Solde au début de l'exercice	32 596 \$	3 675 \$	36 271 \$
Variation au cours de l'exercice, nette des impôts	(13 366)	4 993	(8 373)
Solde à la fin de l'exercice	19 230 \$	8 668 \$	27 898 \$

14 INFORMATION ADDITIONNELLE SUR LES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU (SUITE)

AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU

	2009		
	MONTANTS AVANT IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	MONTANTS, NETS DES IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES
Gains nets latents sur les titres disponibles à la vente	19 624 \$	(5 543)\$	14 081 \$
Reclassement aux résultats des pertes nettes sur les titres disponibles à la vente	8 972	(2 787)	6 185
	28 596	(8 330)	20 266
Variation de valeur nette des produits dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	(3 453)	632	(2 821)
Autres éléments du résultat étendu	25 143 \$	(7 698)\$	17 445 \$

CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU

	2009		
	COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE	TITRES DISPONIBLES À LA VENTE	CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU
Solde au début de l'exercice	35 417 \$	(16 591)\$	18 826 \$
Variation au cours de l'exercice, nette des impôts	(2 821)	20 266	17 445
Solde à la fin de l'exercice	32 596 \$	3 675 \$	36 271 \$

15 RÉMUNÉRATION À BASE D'ACTIONN

RÉGIME D'OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONN

La Banque offre un régime d'options d'achat d'actions à l'intention de la haute direction de la Banque et de ses filiales. En vertu de ce régime, le prix d'exercice des options visant l'achat d'actions ordinaires ne doit pas être inférieur au prix du marché immédiatement avant la date de l'attribution.

Le droit d'exercice des options s'acquiert graduellement sur une période d'au plus cinq ans et peut être exercé en tout temps sur une période maximale de dix ans après la date de l'attribution.

La Banque avait réservé 1 600 000 actions ordinaires (1 600 000 actions en 2009) en vue de l'exercice éventuel des options d'achat d'actions, dont 124 962 étaient toujours disponibles au 31 octobre 2010 (124 962 en 2009).

Aucune option d'achat d'actions n'a été attribuée en 2010 et en 2009.

Le tableau suivant présente un sommaire de l'activité liée aux options d'achat d'actions pour les exercices terminés les 31 octobre.

	2010		2009	
	NOMBRE D'OPTIONS	PRIX D'EXERCICE MOYEN PONDÉRÉ PAR OPTION	NOMBRE D'OPTIONS	PRIX D'EXERCICE MOYEN PONDÉRÉ PAR OPTION
En cours au début de l'exercice	61 074	28,79 \$	127 338	27,52 \$
Exercées	(6 999)	22,13 \$	(66 263)	26,35 \$
Annulées	-	-	(1)	19,38 \$
En cours à la fin de l'exercice	54 075	29,65 \$	61 074	28,79 \$
Pouvant être exercées à la fin de l'exercice	41 575	29,70 \$	36 074	28,31 \$

Le tableau suivant présente un sommaire des options en cours et pouvant être exercées au 31 octobre 2010.

Fourchette des prix d'exercice	Options en cours			Options pouvant être exercées	
	NOMBRE D'OPTIONS	DURÉE DE VIE CONTRACTUELLE RÉSIDUELLE MOYENNE PONDÉRÉE (ANS)	PRIX D'EXERCICE MOYEN PONDÉRÉ PAR OPTION	NOMBRE D'OPTIONS	PRIX D'EXERCICE MOYEN PONDÉRÉ PAR OPTION
29,47 \$ – 31,80 \$	54 075	5,71	29,65 \$	41 575	29,70 \$

RÉGIME DE DROITS À LA PLUS-VALUE DES ACTIONS

La Banque offre un régime de droits à la plus-value des actions (DPVA) qui s'adresse aux membres de la haute direction de la Banque et de ses filiales. Ces DPVA peuvent être échangés contre un montant en espèces égal à la différence entre le prix d'exercice des DPVA et le cours de clôture des actions ordinaires à la date de mesure. Les DPVA s'acquèrent sur une période maximale de cinq ans et peuvent être exercés sur une période maximale de dix ans. La charge relative à ces unités est comptabilisée en résultat sur la période au cours de laquelle les droits s'acquèrent. Aucun droit n'a été attribué en 2010 (29 000 droits avec un prix d'exercice moyen de 35,53 \$ en 2009).

Le tableau suivant présente un sommaire de l'encours des soldes de DPVA aux 31 octobre.

DROITS À LA PLUS-VALUE DES ACTIONS

	PRIX D'EXERCICE MOYEN	NOMBRE DE DPVA EN COURS	DURÉE DE VIE CONTRACTUELLE RÉSIDUELLE MOYENNE PONDÉRÉE (ANS)	NOMBRE DE DPVA EXERCÉABLES
2010	34,01 \$	517 510	6,06	258 235
2009	33,53 \$	597 224	6,81	232 206

RÉGIME D'UNITÉS D'ACTIONS DE PERFORMANCE

La Banque offre un régime d'unités d'actions de performance qui s'adresse à certains membres de la haute direction. Le régime prévoit l'attribution d'unités d'actions de performance calculées au moyen d'un certain pourcentage du salaire du membre participant. En vertu du régime, les droits de 37,5% des unités s'acquèrent après trois ans. Les droits des unités restantes s'acquèrent après trois ans, en fonction de l'atteinte d'objectifs financiers. Ces unités d'actions donnent droit à un montant équivalent aux dividendes versés sur les actions ordinaires de la Banque, lequel est converti en unités d'actions additionnelles. La charge relative à ces unités est comptabilisée en résultat sur la période au cours de laquelle les droits s'acquèrent.

Le tableau suivant présente un sommaire des activités du régime d'unités d'actions de performance de la Banque pour les exercices terminés les 31 octobre et l'encours des soldes aux 31 octobre.

UNITÉS D'ACTIONS DE PERFORMANCE

	POUR LES EXERCICES TERMINÉS LES 31 OCTOBRE			
	NOMBRE D'UNITÉS ATTRIBUÉES	VALEUR DES UNITÉS ATTRIBUÉES	DATE D'ACQUISITION DES DROITS	NOMBRE D'UNITÉS EN CIRCULATION AUX 31 OCTOBRE
2010	50 926	43,15	Décembre 2012	136 851
2009	42 724	35,93	Décembre 2011	81 424

RÉGIME D'UNITÉS D'ACTIONS RESTREINTES

La Banque offre un programme d'unités d'actions restreintes (UAR) à l'intention de certains membres de la haute direction. Le régime prévoit que 50% de la prime annuelle autrement payable à l'employé admissible, en vertu du programme de rémunération incitative à court terme de la Banque, peut être retenue et convertie, au gré de l'employé, en UAR entièrement acquises. La Banque s'engage à verser un montant additionnel d'UAR égal à 60% de la prime retenue. Les droits de ces UAR additionnelles s'acquèrent au terme de la période de trois ans suivant leur attribution. Ces unités d'actions donnent droit à un montant équivalent aux dividendes versés sur les actions ordinaires de la Banque qui est converti également en unités d'actions additionnelles. La charge relative à ces unités est comptabilisée en résultat sur la période au cours de laquelle les droits s'acquèrent. Une version différée du régime existe en vertu de laquelle le paiement est effectué à la date à laquelle l'emploi du participant prend fin plutôt qu'au terme de la période de trois ans.

Le tableau suivant présente un sommaire des activités du régime d'UAR de la Banque pour les exercices terminés les 31 octobre et l'encours des soldes aux 31 octobre.

UNITÉS D'ACTIONS RESTREINTES

	POUR LES EXERCICES TERMINÉS LES 31 OCTOBRE				
	NOMBRE D'UNITÉS CONVERTIES ⁽¹⁾	NOMBRE D'UNITÉS ATTRIBUÉES	VALEUR DES UNITÉS ATTRIBUÉES	DATE D'ACQUISITION DES DROITS	NOMBRE D'UNITÉS EN CIRCULATION AUX 31 OCTOBRE
2010	38 268	22 961	43,15 \$	Décembre 2012	217 002
2009	42 537	25 522	35,93 \$	Décembre 2011	189 643

[1] Correspond à la tranche des primes annuelles converties en UAR. Les droits sur ces unités sont pleinement acquis.

RÉGIME D'ACHAT D'UNITÉS D'ACTIONS DIFFÉRÉES

La Banque offre un régime d'achat d'unités d'actions différées aux administrateurs qui ne sont pas des employés de la Banque. En vertu de ce régime, chacune de ces personnes peut choisir de recevoir la totalité ou un pourcentage de sa rémunération sous forme d'actions différées dont le règlement s'effectue en espèces. Les unités d'actions différées sont converties au moment du départ de l'administrateur. En 2010, la Banque a versé 2 944 unités d'actions différées (2 565 en 2009) au titre de la rémunération. Au 31 octobre 2010, il y avait 4 333 (1 389 en 2009) unités en circulation d'une valeur totale de 0,2 million \$ (0,1 million \$ en 2009).

15 RÉMUNÉRATION À BASE D' ACTIONS (SUITE)

RÉGIME D' ACHAT D' ACTIONS POUR LES EMPLOYÉS

La Banque offre un régime d'achat d'actions à l'intention des employés. En vertu de ce programme, les employés respectant les critères d'admissibilité peuvent cotiser jusqu'à 5% de leur salaire brut annuel sous forme de retenue salariale. La Banque verse une somme égale à 30% de la cotisation de l'employé, jusqu'à concurrence de 1 500 \$ par année. Les droits aux cotisations de la Banque sont acquis par l'employé deux ans après chaque contribution de l'employé. Les cotisations de la Banque, totalisant 0,4 million \$ au cours de l'exercice 2010 (0,3 million \$ en 2009), sont comptabilisées au poste salaires et avantages sociaux. La valeur moyenne des actions attribuées en vertu de ce régime était de 43,02 \$ pour l'exercice 2010 (33,04 \$ en 2009).

CHARGE LIÉE AUX RÉGIMES DE RÉMUNÉRATION À BASE D' ACTIONS

La charge liée aux régimes de rémunération à base d'actions, déduction faite de l'effet des opérations de couverture, s'élevait à 2,8 millions \$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2010 (1,5 million \$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2009). Afin de réduire la variabilité de la charge de rémunération du régime des DPVA, la Banque conclut des swaps à rendement total dont la valeur est liée au cours des actions de la Banque. Les variations de la juste valeur de ces instruments dérivés compensent partiellement la charge de rémunération liée aux régimes de rémunération à base d'actions au cours de la période pendant laquelle les swaps sont en vigueur.

Le tableau suivant présente la charge liée aux régimes de rémunération à base d'actions, déduction faite de l'effet des opérations de couverture.

	2010	2009
Charge liée aux régimes de rémunération à base d'actions	6 831 \$	1 315 \$
Effet de la couverture	(4 013)	230
Total	2 818 \$	1 545 \$

16 AVANTAGES SOCIAUX FUTURS**DESCRIPTION DES RÉGIMES D'AVANTAGES SOCIAUX**

La Banque offre un certain nombre de régimes capitalisés à prestations déterminées, y compris certains volets à cotisations déterminées. Les régimes d'avantages sociaux garantissent à la plupart des salariés le paiement de prestations de retraite. Les régimes de retraite à prestations déterminées sont fondés sur le nombre d'années de service et sur le salaire moyen au moment du départ à la retraite.

La Banque offre d'autres avantages postérieurs à l'emploi à ses employés, notamment un régime de continuation de salaire lors de congés de maternité et le paiement des primes de régimes d'assurance collective lors d'une période d'invalidité ou de congés de maternité. De plus, certains retraités bénéficient d'avantages complémentaires de retraite sous forme d'assurance-santé et d'assurance-vie.

TOTAL DES PAIEMENTS EN ESPÈCES

Le total des paiements en espèces au titre des avantages sociaux futurs pour 2010, qui est constitué des cotisations de la Banque à ses régimes de retraite capitalisés, des sommes versées directement aux bénéficiaires au titre de ses autres régimes non capitalisés et des cotisations aux volets à cotisations déterminées, s'est élevé à 17,3 millions \$ (84,4 millions \$ en 2009).

DATES DES ÉVALUATIONS DES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉTERMINÉES

La Banque évalue ses obligations au titre des prestations constituées et la juste valeur des actifs des régimes pour les besoins de la comptabilité au 31 octobre de chaque année. Les évaluations actuarielles les plus récentes ont été effectuées en date du 31 décembre 2008 pour tous les régimes. Les prochaines évaluations actuarielles obligatoires aux fins de la capitalisation pour les régimes capitalisés seront effectuées au 31 décembre 2011.

OBLIGATIONS AU TITRE DES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉTERMINÉES

	2010		2009	
	RÉGIMES DE RETRAITE	AUTRES RÉGIMES	RÉGIMES DE RETRAITE	AUTRES RÉGIMES
Variation de l'obligation au titre des prestations constituées				
Obligation au titre des prestations constituées au début de l'exercice	346 107 \$	32 643 \$	283 007 \$	32 397 \$
Coût des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice	10 039	67	8 086	57
Frais d'intérêt liés à l'obligation au titre des prestations constituées	22 568	1 772	21 245	2 087
Prestations versées	(20 306)	(1 477)	(17,759)	(1 465)
Cotisations des employés	232	-	130	-
Pertes actuarielles (gain actuariel)	54 578	1 638	51 398	(613)
Obligation au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	413 218 \$	34 643 \$	346 107 \$	32 463 \$

ACTIFS DES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉTERMINÉES

	2010		2009	
	RÉGIMES DE RETRAITE	AUTRES RÉGIMES	RÉGIMES DE RETRAITE	AUTRES RÉGIMES
Variation de la juste valeur des actifs des régimes				
Juste valeur des actifs des régimes au début de l'exercice	390 602 \$	– \$	290 003 \$	– \$
Rendement réel des actifs des régimes	46 594	–	39 456	–
Cotisations de la Banque	10 720	–	78 317	–
Cotisations des employés	232	–	130	–
Prestations versées	(19 811)	–	(17 304)	–
Juste valeur des actifs des régimes à la fin de l'exercice	428 337 \$	– \$	390 602 \$	– \$

RAPPROCHEMENT DE LA SITUATION DE CAPITALISATION DES RÉGIMES D'AVANTAGES SOCIAUX ET DES MONTANTS INSCRITS DANS LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

	2010		2009	
	RÉGIMES DE RETRAITE	AUTRES RÉGIMES	RÉGIMES DE RETRAITE	AUTRES RÉGIMES
Juste valeur des actifs des régimes	428 337 \$	– \$	390 602 \$	– \$
Obligation au titre des prestations constituées	413 218	34 463	346 107	32 463
Situation de capitalisation – surplus (déficit)	15 119	(34 463)	44 495	(32 463)
Obligation transitoire non amortie	(735)	7 728	(471)	8 549
Coût des prestations au titre des services passés non amorti	(8 879)	–	(9 764)	–
Pertes actuarielles nettes non amorties	116 855	13 850	84 514	12 936
Actif (passif) au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	122 360 \$	(12 885)\$	118 774 \$	(10 978)\$
Actif au titre des prestations constituées compris dans les autres éléments d'actif	127 349 \$	– \$	123 990 \$	– \$
Passif au titre des prestations constituées compris dans les autres éléments de passif	4 989 \$	12 885 \$	5 216 \$	10 978 \$

RÉPARTITION DES ACTIFS DES RÉGIMES EN POURCENTAGE ⁽¹⁾

	2010	2009
Catégorie d'actifs		
Titres de capitaux propres	61 %	58 %
Titres d'emprunt	38	41
Autres	1	1
Total	100 %	100 %

(1) Selon l'évaluation à la date de mesure, soit le 31 octobre de chaque année.

Les actifs des régimes ne comprennent aucun titre de participation de la Banque aux 31 octobre 2010 et 2009.

RÉGIMES DONT LES OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES EXCÈDENT LES ACTIFS DES RÉGIMES

Les montants liés à l'obligation au titre des prestations constituées et à la juste valeur des actifs des régimes qui ne sont pas entièrement capitalisés s'établissaient comme suit à la fin de l'exercice.

	2010		2009	
	RÉGIMES DE RETRAITE	AUTRES RÉGIMES	RÉGIMES DE RETRAITE	AUTRES RÉGIMES
Obligation au titre des prestations constituées	209 847 \$	34 463 \$	4 508 \$	32 463 \$
Juste valeur des actifs des régimes	200 089	–	–	–
Situation de capitalisation – (déficit)	(9 758)\$	(34 463)\$	(4 508)\$	(32 463)\$

16 AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (SUITE)

COMPOSANTES DES COÛTS CONSTATÉS AU TITRE DES PRESTATIONS DÉTERMINÉES AU COURS DE L'EXERCICE

	2010		2009	
	RÉGIMES DE RETRAITE	AUTRES RÉGIMES	RÉGIMES DE RETRAITE	AUTRES RÉGIMES
Coût des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice	10 039 \$	67 \$	8 086 \$	57 \$
Frais d'intérêt liés à l'obligation au titre des prestations constituées	22 568	1 772	21 245	2 087
Rendement réel des actifs des régimes	(46 594)	-	(39 456)	-
Pertes actuarielles (gain actuariel) sur l'obligation au titre des prestations constituées	54 578	1 638	51 398	(613)
Éléments des coûts au titre des avantages sociaux futurs avant la prise en compte de leur échéance à long terme	40 591	3 477	41 273	1 531
Excédent du rendement réel par rapport au rendement prévu	18 793	-	14 850	-
Report de montants au cours de l'exercice :				
Gain actuariel (pertes actuarielles) sur l'obligation au titre des prestations constituées	(54 578)	(1 638)	(51 398)	613
Amortissement de montants reportés précédemment :				
Coût des prestations au titre des services passés	(885)	-	(885)	-
Écarts actuariels	3 444	724	(96)	677
Obligation transitoire	265	821	264	821
Rajustements visant à tenir compte de l'échéance à long terme des coûts au titre des avantages sociaux futurs	(32 961)	(93)	(37 265)	2 111
Total des coûts constatés au titre des régimes à prestations déterminées	7 630	3 384	4 008	3 642
Coût total constaté au titre du volet à cotisations déterminées	4 606	-	4 167	-
Coût constaté au titre des avantages sociaux futurs	12 236 \$	3 384 \$	8 175 \$	3 642 \$

PRINCIPALES HYPOTHÈSES

	2010		2009	
	RÉGIMES DE RETRAITE	AUTRES RÉGIMES	RÉGIMES DE RETRAITE	AUTRES RÉGIMES
Moyenne pondérée des hypothèses				
Obligation au titre des prestations constituées aux 31 octobre :				
Taux d'actualisation, à la fin de l'exercice	5,40 %	5,40 %	6,50 %	6,50 %
Taux de croissance de la rémunération	3,50 %	3,50 %	3,50 %	3,50 %
Coût des prestations pour les exercices terminés les 31 octobre :				
Taux d'actualisation, pour l'exercice	6,50 %	6,50 %	7,50 %	7,50 %
Taux de rendement prévu des actifs des régimes, à long terme	7,25 %	- %	7,25 %	-
Taux de croissance de la rémunération	3,50 %	3,50 %	3,50 %	3,50 %

TAUX TENDANCIELS HYPOTHÉTIQUES DU COÛT DES SOINS DE SANTÉ AUX 31 OCTOBRE

	2010	2009
Taux de croissance annuelle estimé du coût des soins de santé	9,4 %	10,0 %
Niveau vers lequel le taux devrait baisser graduellement et auquel il devrait se maintenir par la suite	4,0 %	4,0 %
Année où le taux devrait se stabiliser	2019	2019

ANALYSE DE SENSIBILITÉ

Les taux tendanciels hypothétiques du coût des soins de santé ont une incidence importante sur les montants présentés pour les régimes d'assurance-santé. Une augmentation et une diminution d'un point de pourcentage des taux tendanciels hypothétiques du coût des soins de santé se répercuteraient ainsi pour 2010.

	AUGMENTATION DE 1 %	DIMINUTION DE 1 %
Total du coût des prestations au titre des services rendus et des frais d'intérêt	151 \$	(127)\$
Obligation au titre des prestations constituées	2 485 \$	(2 086)\$

17 IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

IMPÔTS FUTURS

Les principales composantes des actifs et des passifs d'impôts futurs de la Banque s'établissent comme suit.

	2010	2009
Actifs d'impôts futurs		
Immobilisations corporelles	15 168 \$	25 832 \$
Logiciels	11 551	25 583
Provision cumulative pour pertes sur prêts	22 068	22 051
Reports prospectifs de pertes fiscales	–	6 793
Autres écarts temporaires	8 762	6 353
	57 549	86 612
Passifs d'impôts futurs		
Passif au titre d'instruments financiers dérivés	(8 118)	(15 232)
Charges reportées	(15 640)	(15 174)
Actifs au titre des prestations constituées – régimes de retraites	(29 318)	(29 610)
Titrisation et valeurs mobilières	(16 414)	(19 082)
	(69 490)	(79 098)
Impôts futurs, montant net	(11 941)\$	7 514 \$

Le montant net d'impôts futurs est présenté dans les autres actifs (note 9) et les autres passifs (note 11) du bilan consolidé.

	2010	2009
Actifs d'impôts futurs	29 579 \$	52 685 \$
Passifs d'impôts futurs	(41 520)	(45 171)
	(11 941)\$	7 514 \$

Aux fins de l'impôt sur les bénéfices, les reports prospectifs de pertes fiscales, au 31 octobre 2010, étaient de néant (27,7 millions \$ au 31 octobre 2009).

CHARGE D'IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Les principales composantes de la charge d'impôts sur les bénéfices s'établissent comme suit.

	2010	2009
État des résultats consolidé		
Activités poursuivies		
Charge d'impôts exigibles	17 929 \$	9 929 \$
Charge d'impôts futurs		
Résorption des écarts temporaires	23 753	26 919
Changements des taux d'imposition	587	–
	24 340	26 919
	42 269	36 848
Activités abandonnées		
Charge d'impôts futurs	–	2 024
	42 269 \$	38 872 \$
État du résultat étendu consolidé		
Charge d'impôt relative à la variation des gains latents sur les titres disponibles à la vente	2 361 \$	5 543 \$
Charge d'impôt relative au reclassement aux résultats des (gains nets) pertes nettes sur les titres disponibles à la vente	(902)	2 787
Charge d'impôt relative à la variation de valeur nette des produits dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	(6 343)	(632)
	(4 884)\$	7 698 \$
État de la variation des capitaux propres consolidé		
Impôts relatifs aux dividendes sur actions privilégiées et autres éléments		
Charge d'impôts exigibles	4 710 \$	4 710 \$
Économie d'impôts exigibles	(4 363)	(4 369)
	347 \$	341 \$

17 IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES (SUITE)

RAPPROCHEMENT AVEC LES TAUX PRÉVUS PAR LA LOI

Le rapprochement entre la charge d'impôts découlant des activités poursuivies présentée à l'état des résultats consolidé et le montant en dollars des impôts sur les bénéfices d'après les taux prévus par la loi s'établit comme suit.

	2010		2009	
	MONTANT		MONTANT	
Impôts sur les bénéfices aux taux prévus par la loi	50 027 \$	30,3 %	43 312 \$	31,3 %
Variation résultant de ce qui suit :				
Résolution de divers risques fiscaux	(1 010)	(0,6)	(2 418)	(1,7)
Changements des taux d'imposition	587	0,4	–	–
Dividendes et gains exonérés d'impôt	(1 919)	(1,2)	(1 626)	(1,2)
Bénéfices liés à des opérations étrangères d'assurance crédit	(4 891)	(3,0)	(4 471)	(3,2)
Autres	(525)	(0,3)	2 051	1,4
Impôts sur les bénéfices découlant des activités poursuivies, présentés à l'état des résultats consolidé	42 269 \$	25,6 %	36 848 \$	26,6 %

Le revenu tiré des activités liées à l'assurance crédit généré à l'étranger n'est généralement assujéti à l'impôt qu'au moment du rapatriement au Canada. Puisque la direction de la Banque ne prévoit pas le rapatriement des bénéfices accumulés après le 27 juillet 2006, aucune charge d'impôts futurs n'a été comptabilisée à leur égard. Les impôts qui seraient exigibles, si la totalité des bénéfices non distribués était rapatriée, sont estimés à 15,9 millions \$ au 31 octobre 2010 (12,5 millions \$ au 31 octobre 2009).

18 RÉSULTAT PAR ACTION

Le calcul du résultat de base et dilué par action se détaille comme suit pour les exercices terminés les 31 octobre.

	2010	2009
Résultat de base par action		
Bénéfice net découlant des activités poursuivies	122 941 \$	101 664 \$
Bénéfice net découlant des activités abandonnées ⁽¹⁾	–	11 469
Bénéfice net	122 941	113 133
Dividendes sur actions privilégiées, y compris les impôt sur les bénéfices y afférents	12 122	12 116
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires, découlant des activités poursuivies	110 819 \$	89 548 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	23 920 529	23 857 573
Résultat de base par action		
Activités poursuivies	4,63 \$	3,75 \$
Activités abandonnées	–	0,48
Total	4,63 \$	4,23 \$
Résultat dilué par action		
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires, découlant des activités poursuivies	110 819 \$	89 548 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	23 920 529	23 857 573
Options d'achat d'actions dilutives et autres	16 938	18 029
Nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation	23 937 467	23 875 602
Résultat dilué par action		
Activités poursuivies	4,63 \$	3,75 \$
Activités abandonnées	–	0,48
Total	4,63 \$	4,23 \$
Nombre moyen d'options d'achat d'actions n'ayant pas été considéré aux fins du calcul du résultat dilué par action ⁽²⁾	–	25 700

(1) Voir la note 28.

(2) Le nombre moyen d'options d'achat d'actions n'a pas été pris en compte aux fins du calcul du résultat dilué par action puisque le prix moyen d'exercice de ces options était supérieur au cours moyen des actions de la Banque au cours de 2009.

Les actions privilégiées étaient convertibles en actions ordinaires au gré de la Banque. Ces conversions n'ont pas été considérées dans le calcul du résultat dilué par action, puisque la Banque avait la possibilité d'effectuer le règlement au comptant plutôt qu'en actions ordinaires et que l'expérience passée a démontré que les règlements antérieurs se sont faits au comptant.

19 OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Banque consent des prêts à ses administrateurs et dirigeants et à leurs sociétés apparentées. Les prêts aux administrateurs sont consentis selon les conditions du marché pour des risques similaires et sont comptabilisés à la valeur d'échange. Les prêts consentis aux dirigeants comprennent principalement des prêts hypothécaires résidentiels aux taux affichés moins 2%, ainsi que des prêts personnels et des marges de crédit personnelles à des taux correspondant à ceux du marché moins un escompte variant selon la nature et le montant du prêt. Les prêts accordés aux sociétés apparentées sont consentis à des conditions similaires à celles offertes à des parties sans lien de dépendance. Les intérêts gagnés sur ces prêts sont comptabilisés sous la rubrique revenu d'intérêt à l'état des résultats consolidé. L'encours des soldes de ces prêts s'établit comme suit :

	2010	2009
Prêts hypothécaires	1 159 \$	303 \$
Autres prêts	15 699	17 870
	16 858 \$	18 173 \$

Dans le cours normal des affaires, la Banque fournit également des services bancaires habituels à certains administrateurs et dirigeants, notamment des comptes bancaires (dépôts) à des conditions similaires à celles offertes à des parties sans lien de dépendance.

20 INSTRUMENTS FINANCIERS – JUSTE VALEUR

La juste valeur d'un instrument financier représente le montant théorique auquel un instrument financier pourrait se négocier entre des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions normales de concurrence. Il n'existe cependant pas de prix coté sur le marché pour une partie des instruments financiers de la Banque. En conséquence, pour ces instruments, les justes valeurs présentées sont des estimations établies à l'aide de techniques d'actualisation ou d'autres techniques d'évaluation qui peuvent ne pas être représentatives de la valeur de réalisation nette.

CLASSEMENT DE L'ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR SELON LA HIÉRARCHIE DES JUSTES VALEURS

Le chapitre 3862 du *Manuel de l'ICCA* établit une hiérarchie des techniques d'évaluation selon que les données utilisées dans ces techniques sont observables ou non. Les données observables sont des données du marché obtenues de sources indépendantes, tandis que les données non observables traduisent les hypothèses de la Banque à propos du marché. Ces deux types de données ont engendré la hiérarchie des justes valeurs suivante :

- Niveau 1 – Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments financiers *identiques*;
- Niveau 2 – Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments financiers *semblables*; prix cotés sur des marchés non actifs pour des instruments financiers identiques ou semblables; et évaluations fondées sur la modélisation selon lesquelles toutes les données importantes et tous les inducteurs de valeur importants sont observables sur des marchés actifs;
- Niveau 3 – Évaluations dérivées de techniques d'évaluation selon lesquelles une ou plusieurs données importantes ou un ou plusieurs inducteurs de valeur importants sont *non observables*.

Les montants figurant dans les tableaux qui suivent présentent la juste valeur des instruments financiers de la Banque, établie selon les méthodes d'évaluation et les hypothèses décrites ci-après. De plus, les tableaux ne présentent les niveaux d'évaluation selon la hiérarchie des justes valeurs que pour les instruments financiers enregistrés à leur juste valeur dans les états financiers.

20 INSTRUMENTS FINANCIERS – JUSTE VALEUR (SUITE)

(en millions de dollars)

2010

	VALEUR COMPTABLE	JUSTE VALEUR	ÉCART FAVORABLE (DÉFAVORABLE)	NIVEAU D'ÉVALUATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR ⁽¹⁾		
				NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3
Actif						
Encaisse et dépôts non productifs						
d'intérêts auprès d'autres banques	71 \$	71 \$	– \$	s.o. \$	s.o. \$	s.o. \$
Dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques	96	96	–	s.o.	s.o.	s.o.
Valeurs mobilières						
Disponibles à la vente	1 104	1 104	–	89	1 007	8
Détenues à des fins de transactions	1 497	1 497	–	166	1 324	7
Désignées comme étant détenues à des fins de transactions	1 658	1 658	–	–	1 658	–
Valeurs acquises en vertu de conventions de revente	804	804	–	s.o.	s.o.	s.o.
Prêts	17 405	17 628	223	s.o.	s.o.	s.o.
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	165	165	–	s.o.	s.o.	s.o.
Instruments financiers dérivés	163	163	–	–	157	6
Autres actifs	442	442	–	–	–	98
	23 405 \$	23 628 \$	223 \$	255 \$	4 146 \$	119 \$
Passif						
Dépôts	19 676 \$	19 887 \$	(211)\$	s.o. \$	s.o. \$	s.o. \$
Engagements afférents à des valeurs vendues à découvert	1 362	1 362	–	7	1 355	–
Engagements afférents à des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat	60	60	–	s.o.	s.o.	s.o.
Acceptations	165	165	–	s.o.	s.o.	s.o.
Instruments financiers dérivés	199	199	–	–	100	99
Autres passifs	873	873	–	s.o.	s.o.	s.o.
Débitures subordonnées	150	151	(1)	s.o.	s.o.	s.o.
	22 485 \$	22 697 \$	(212)\$	7 \$	1 455 \$	99 \$

(1) Pour les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur uniquement.

(en millions de dollars)

2009

	VALEUR COMPTABLE	JUSTE VALEUR	ÉCART FAVORABLE (DÉFAVORABLE)	NIVEAU D'ÉVALUATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR ⁽¹⁾		
				NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3
Actif						
Encaisse et dépôts non productifs						
d'intérêts auprès d'autres banques	61 \$	61 \$	– \$	s.o. \$	s.o. \$	s.o. \$
Dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques	240	240	–	s.o.	s.o.	s.o.
Valeurs mobilières						
Disponibles à la vente	1 424	1 424	–	58	1 357	9
Détenues à des fins de transactions	1 391	1 391	–	54	1 325	12
Désignées comme étant détenues à des fins de transactions	1 617	1 617	–	–	1 617	–
Valeurs acquises en vertu de conventions de revente	536	536	–	s.o.	s.o.	s.o.
Prêts	15 601	15 834	233	s.o.	s.o.	s.o.
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	217	217	–	s.o.	s.o.	s.o.
Instruments financiers dérivés	254	254	–	–	238	16
Autres actifs	390	390	–	–	–	109
	21 731 \$	21 964 \$	233 \$	112 \$	4 537 \$	146 \$
Passif						
Dépôts	18 300 \$	18 527 \$	(227)\$	s.o. \$	s.o. \$	s.o. \$
Engagements afférents à des valeurs vendues à découvert	1 054	1 054	–	–	1 054	–
Engagements afférents à des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat	285	285	–	s.o.	s.o.	s.o.
Acceptations	217	217	–	s.o.	s.o.	s.o.
Instruments financiers dérivés	175	175	–	–	110	65
Autres passifs	733	733	–	s.o.	s.o.	s.o.
Débitures subordonnées	150	156	(6)	s.o.	s.o.	s.o.
	20 914 \$	21 147 \$	(233)\$	– \$	1 164 \$	65 \$

(1) Pour les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur uniquement.

DÉTERMINATION DE LA JUSTE VALEUR

La Banque évalue la juste valeur des actifs et des passifs comptabilisés à la juste valeur de la façon suivante.

De manière générale, la Banque utilise les prix cotés sur le marché, s'ils sont disponibles, pour déterminer la juste valeur d'éléments qu'elle classe alors au Niveau 1.

Si aucun prix n'est coté sur le marché, la juste valeur est fondée sur des techniques d'évaluation élaborées à l'interne qui reposent, dans la mesure du possible, sur des données courantes du marché ou sur des données du marché de source indépendante, notamment les taux d'intérêt, les taux de change et la volatilité des options. Les instruments évalués à l'aide de ces techniques d'évaluation internes sont classés en fonction du plus bas niveau auquel correspondent les données ou les inducteurs de valeur importants pour l'évaluation. Par conséquent, un instrument peut être classé au Niveau 3 même si certaines données importantes sont facilement observables.

Lorsqu'ils sont disponibles, des prix cotés découlant d'activités de négociation récentes de positions ayant des caractéristiques identiques ou semblables à celles de la position évaluée peuvent aussi être utilisés par la Banque. La fréquence et l'ampleur des opérations ainsi que l'écart cours acheteur-cours vendeur font partie des facteurs considérés pour déterminer la liquidité des marchés et la pertinence des prix observés sur ces marchés. Si des prix pertinents et observables sont disponibles, ces évaluations sont classées au Niveau 2. Dans le cas contraire, d'autres techniques d'évaluation sont utilisées et l'instrument est classé au Niveau 3. Pour ces actifs et passifs, les données qui permettent de déterminer les justes valeurs peuvent nécessiter de façon importante l'exercice du jugement de la direction. Compte tenu de l'incertitude inhérente à ces estimations, les valeurs peuvent différer de façon significative des valeurs qui auraient pu être utilisées si un marché actif avait existé pour ces instruments financiers.

La section suivante décrit les méthodes d'évaluation employées par la Banque pour évaluer certains instruments financiers importants à la juste valeur et indique à quel niveau de la hiérarchie des justes valeurs chaque instrument est généralement classé. La description englobe, dans les cas appropriés, le détail des modèles d'évaluation, les principales données de ces modèles ainsi que toutes hypothèses importantes.

Valeurs acquises en vertu de conventions de revente et engagements afférents à des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat

Comme il n'existe aucun prix coté à l'égard de ces instruments financiers, leur juste valeur est déterminée au moyen de la méthode d'actualisation des flux de trésorerie. Les flux de trésorerie sont évalués en fonction des modalités du contrat et actualisés à l'aide des taux appropriés du marché. Ces instruments étant comptabilisés au coût amorti, ils ne sont pas classés selon la hiérarchie des justes valeurs.

Valeurs mobilières

Lorsqu'ils sont disponibles, les prix cotés sur le marché sont utilisés par la Banque pour déterminer la juste valeur des valeurs mobilières; ces instruments sont classés au Niveau 1. C'est le cas notamment des titres de participation négociés en Bourse. En ce qui concerne les obligations hors cote, la Banque établit généralement la juste valeur en utilisant des techniques d'évaluation interne ou des prix obtenus de fournisseurs indépendants. Lorsqu'ils sont disponibles, des cours de marché liés à des activités de négociation récentes d'actifs ayant des caractéristiques semblables à celles de l'obligation évaluée peuvent aussi être utilisés par la Banque. Les valeurs mobilières évaluées à l'aide de ces méthodes sont habituellement classées au Niveau 2. Cependant, les valeurs mobilières moins liquides peuvent être classées au Niveau 3 compte tenu que la Banque doit alors déterminer les paramètres liés à certains inducteurs de valeur importants, notamment les primes de liquidité et les écarts de crédits.

Prêts

Il n'existe pas de prix coté sur un marché actif pour ces instruments financiers. Par conséquent, la juste valeur des prêts est évaluée par l'actualisation des flux de trésorerie ajustés pour tenir compte des remboursements anticipés, le cas échéant, aux taux d'intérêt en vigueur sur le marché pour de nouveaux prêts ayant sensiblement les mêmes modalités. Pour certains prêts à taux variable dont les taux sont fréquemment révisés et pour les prêts dont l'échéance n'est pas déterminée, la juste valeur est présumée correspondre à la valeur comptable. Ces instruments étant comptabilisés au coût amorti, ils ne sont pas classés selon la hiérarchie des justes valeurs.

Autres actifs

Les autres actifs incluent principalement les chèques et autres effets en transit, les intérêts courus à recevoir et certains droits conservés relatifs aux opérations de titrisation. Il n'existe pas de prix coté sur un marché actif pour ces instruments financiers.

La juste valeur des chèques et autres effets en transit et des intérêts courus est déterminée au moyen de la méthode d'actualisation des flux de trésorerie. Ces instruments étant tous comptabilisés au coût amorti, ils ne sont pas classés selon la hiérarchie des justes valeurs.

La juste valeur des droits conservés relatifs aux opérations de titrisation est calculée selon une analyse de la valeur actualisée nette qui tient compte de la valeur temporelle de l'argent et des taux de remboursements anticipés. Les droits conservés sont classés au Niveau 3. La note 6 présente davantage d'information relativement à ces droits, y compris une analyse de sensibilité.

20 INSTRUMENTS FINANCIERS – JUSTE VALEUR (SUITE)

Instruments financiers dérivés

La juste valeur des instruments financiers dérivés négociables hors cote est calculée selon les taux en vigueur sur le marché pour des instruments ayant des caractéristiques et des échéances analogues, selon une analyse de la valeur actualisée nette ou selon un modèle d'établissement des prix approprié qui tient compte des cours en vigueur et des prix contractuels des instruments sous-jacents, de la valeur temporelle de l'argent, de la courbe des rendements et des facteurs de volatilité. Ces dérivés sont classés au Niveau 2 ou 3, selon que les données importantes des modèles sont observables ou non. De plus, certains instruments financiers dérivés négociés en Bourse, dont la juste valeur est fondée sur les cours du marché, sont classés au Niveau 1 de la hiérarchie des justes valeurs.

Dépôts

Il n'existe pas de prix coté sur un marché actif pour ces instruments financiers. Par conséquent, la juste valeur des dépôts à taux fixe est évaluée au moyen des flux de trésorerie actualisés d'après les taux d'intérêt en vigueur sur le marché pour des dépôts ayant sensiblement les mêmes modalités. La juste valeur des dépôts dont l'échéance n'est pas déterminée ou des dépôts à taux d'intérêt variable est présumée correspondre à leur valeur comptable. Ces instruments étant essentiellement comptabilisés au coût amorti, ils ne sont pas classés selon la hiérarchie des justes valeurs.

Engagements afférents à des valeurs vendues à découvert

Lorsqu'ils sont disponibles, les prix cotés sur le marché sont utilisés par la Banque pour déterminer la juste valeur des engagements afférents à des valeurs vendues à découvert; ces instruments sont classés au Niveau 1. En ce qui concerne les obligations hors cote, la Banque établit généralement la juste valeur en utilisant des techniques d'évaluation interne ou des prix obtenus de fournisseurs indépendants. Lorsqu'ils sont disponibles, des cours de marché liés à des activités de négociation récentes d'actifs ayant des caractéristiques semblables à celles de l'obligation évaluée peuvent aussi être utilisés par la Banque. Les valeurs mobilières évaluées à l'aide de ces méthodes sont habituellement classées au Niveau 2.

Déventures subordonnées

Il n'existe pas de prix coté sur un marché actif pour ces instruments financiers. Par conséquent, la juste valeur des déventures subordonnées est évaluée au moyen des flux de trésorerie actualisés d'après les taux d'intérêt en vigueur sur le marché pour des émissions similaires ou selon les taux alors offerts pour les titres d'emprunt ayant les mêmes modalités jusqu'à l'échéance. Ces instruments étant tous comptabilisés au coût amorti, ils ne sont pas classés selon la hiérarchie des justes valeurs.

CHANGEMENTS DE NIVEAU ET RECLASSEMENT

Aucun changement important n'a été apporté aux méthodes d'évaluation de la juste valeur au cours de l'exercice. La Banque a tout de même reclassé les valeurs émises par les gouvernements et les sociétés du Niveau 1 au Niveau 2 pour tenir compte de l'utilisation de techniques d'évaluation ayant recours à des données observables sur le marché. À la suite du reclassement, la présentation des justes valeurs de ces titres compris dans les chiffres comparatifs au 31 octobre 2009 ont été revus pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice écoulé.

CHANGEMENTS DANS LA CATÉGORIE DE LA JUSTE VALEUR DE NIVEAU 3

Les tableaux suivants présentent les changements au Niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs pour les exercices terminés les 31 octobre. La Banque classe au Niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs les instruments financiers pour lesquels elle utilise un modèle d'évaluation nécessitant au moins une donnée importante non observable. Outre les données non observables, les modèles d'évaluation des instruments financiers du Niveau 3 se servent habituellement d'un certain nombre de données observables directement ou indirectement. Aussi, les gains et pertes présentés ci-après comportent des variations de juste valeur liées à des données observables et à des données non observables.

[en millions de dollars]

2010

	GAINS (PERTES) NET(TE)S RÉALISÉ(E)S/LATENTIE(S) COMPRIS(E)S DANS			MOUVEMENTS			SOLDE AU 31 OCTOBRE 2010	GAIN (PERTE) LATENTIE(L) LIÉ(E) À DES INSTRUMENTS TOUJOURS DÉTENUS À LA FIN DE LA PÉRIODE
	SOLDE AU 31 OCTOBRE 2009	LES BÉNÉFICES ⁽¹⁾	LES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU	ACHATS ET ÉMISSIONS	VENTES ET RÈGLEMENTS	ENTRÉES ET SORTIES DU NIVEAU 3		
Actif								
Valeurs mobilières								
Disponibles à la vente	9 \$	- \$	- \$	- \$	(1)\$	- \$	8 \$	- \$
Détenues à des fins de transaction	12	1	-	-	(2)	(4)	7	-
Instruments financiers dérivés	16	4	-	-	(14)	-	6	4
Autres actifs	109	7	-	37	(55)	-	98	5
	146 \$	12 \$	- \$	37 \$	(72)\$	(4)\$	119 \$	9 \$
Passif								
Instruments financiers dérivés	(65)\$	(37)\$	- \$	(6)\$	9 \$	- \$	(99)\$	(28)\$

(1) Les gains et pertes liés aux instruments financiers de Niveau 3 ont été inclus dans le revenu des activités de trésorerie et des activités sur le marché des capitaux ainsi que dans les revenus de titrisation.

(en millions de dollars)

2009

	GAJNS (PERTES) NET(TE)S RÉALISÉ(E)S/LATENT(E)S COMPRIS(ES) DANS			MOUVEMENTS			SOLDE AU 31 OCTOBRE 2009	GAIN (PERTE) LATENT(E) LIÉ(E) À DES INSTRUMENTS TOUJOURS DÉTENUS À LA FIN DE LA PÉRIODE
	SOLDE AU 31 OCTOBRE 2008	LES BÉNÉFICES ⁽¹⁾	LES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU	ACHATS ET ÉMISSIONS	VENTES ET RÈGLEMENTS	ENTRÉES ET SORTIES DU NIVEAU 3		
Actif								
Valeurs mobilières								
Disponibles à la vente	11 \$	(1)\$	1 \$	3 \$	(6)\$	1 \$	9 \$	(1)\$
Détenues à des fins de transaction	15	-	-	11	(14)	-	12	-
Instruments financiers dérivés	24	20	-	-	(28)	-	16	(4)
Autres actifs	88	4	-	67	(50)	-	109	2
	138 \$	23 \$	1 \$	81 \$	(98)\$	1 \$	146 \$	(3)\$
Passif								
Dépôts								
Particuliers	(56)\$	- \$	- \$	- \$	56 \$	- \$	- \$	- \$
Instruments financiers dérivés	(53)	(14)	-	(11)	13	-	(65)	(13)
	(109)\$	(14)\$	- \$	(11)\$	69 \$	- \$	(65)\$	(13)\$

(1) Les gains et pertes liés aux instruments financiers de Niveau 3 ont été inclus dans le revenu des activités de trésorerie et des activités sur le marché des capitaux ainsi que dans les revenus de titrisation.

ANALYSE DE SENSIBILITÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE NIVEAU 3

Au 31 octobre 2010, les autres actifs de Niveau 3 comprenaient des droits conservés liés à des activités de titrisation d'une juste valeur de 97,1 millions \$. L'analyse de sensibilité de ces instruments est présentée à la note 6. Quant aux autres instruments, la Banque a utilisé des modèles d'évaluation assortis d'autres hypothèses raisonnablement possibles pour recalculer leurs justes valeurs, ce qui a donné lieu à une augmentation ou une diminution possible de 10,7 millions \$ de la juste valeur totale du Niveau 3.

21 INSTRUMENTS FINANCIERS – GESTION DES RISQUES

La Banque est exposée à différents types de risques de par la nature des activités commerciales qu'elle exerce. Pour faire en sorte que la Banque prenne en compte tous les risques importants auxquels elle pourrait être exposée, un cadre de gestion intégrée des risques a été élaboré afin d'assurer la supervision de l'évaluation et du contrôle des risques. La gestion des risques est effectuée en fonction des niveaux de tolérance établis par des comités de gestion et approuvés par le conseil d'administration par l'intermédiaire de ses comités.

Dans le but de gérer les risques associés aux instruments financiers, y compris les portefeuilles de prêts et de dépôts, les valeurs mobilières et les dérivés, la Banque s'est dotée de politiques qui dictent la ligne de conduite en matière de gestion des différents risques. Concrètement, la direction surveille étroitement diverses limites de risque, ainsi que certains autres indicateurs. La surveillance des activités est effectuée par des groupes indépendants des secteurs d'activité.

Les principaux risques auxquels la Banque est exposée relativement aux instruments financiers sont décrits ci-dessous.

- Risque de crédit
- Risque d'illiquidité et de financement
- Risque de marché
 - *Risque de taux d'intérêt*
 - *Risque de change*
 - *Risque sur actions*

A) RISQUE DE CRÉDIT

L'utilisation d'instruments financiers, y compris de produits dérivés, peut entraîner un risque de crédit correspondant au risque de perte financière résultant de l'incapacité ou du refus d'une contrepartie de s'acquitter entièrement de ses obligations contractuelles.

Les politiques dont s'est dotée la Banque en matière de gestion du risque de crédit visent à faire l'évaluation de ce risque. Ces politiques comprennent l'autorisation de crédit par niveau d'autorité, l'attribution de cotes de risque, la gestion des prêts douteux, l'établissement de provisions, et la tarification en fonction du risque. En ce qui concerne la diversification, la politique de crédit établit des lignes directrices visant à limiter les concentrations de crédit par contrepartie et par secteur d'activité, et répertorie les secteurs jugés les plus risqués qui devraient donc être évités. Les politiques sont revues et approuvées périodiquement par le comité de gestion des risques du conseil d'administration.

21 INSTRUMENTS FINANCIERS – GESTION DES RISQUES (SUITE)

Par l'intermédiaire d'un groupe de gestion du risque de crédit indépendant des secteurs d'activité, la Banque surveille ses portefeuilles d'instruments financiers tant sur le plan qualitatif que quantitatif au moyen i) de mécanismes et de politiques qui régissent l'examen des différents types de dossiers, ii) de systèmes de cotes de risque et iii) de l'analyse de la tarification. La note 5 afférente aux présents états financiers consolidés fournit des informations supplémentaires sur les portefeuilles de prêts de la Banque.

La plus grande partie de la concentration de crédit de la Banque dans des instruments financiers dérivés concerne des institutions financières, principalement des banques canadiennes. Le risque de crédit découlant d'une opération sur les produits dérivés résulte de la possibilité qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles lorsqu'une ou plusieurs opérations ont un coût de remplacement positif pour la Banque. Le coût de remplacement correspond à ce qu'il en coûterait pour remplacer les opérations aux taux du marché en vigueur en cas de manquement. Le montant d'équivalent-crédit découlant d'une opération sur les instruments financiers dérivés correspond à la somme du coût de remplacement et d'un montant estimatif reflétant la variation éventuelle de la valeur du marché de l'opération jusqu'à l'échéance. La note 22 fournit des renseignements supplémentaires sur le risque de crédit.

Le risque de crédit lié aux instruments financiers dérivés est généralement géré d'après les mêmes normes en matière d'approbation de crédit, de limite et de surveillance que celles qui sont appliquées aux autres opérations de crédit. De plus, la Banque négocie des accords généraux de compensation de dérivés avec les contreparties avec lesquelles elle contracte. Ces accords réduisent le risque de crédit en cas de défaillance en permettant la compensation simultanée de toutes les opérations avec une contrepartie donnée. Ces contrats permettent également à la Banque de demander que la contrepartie paie ou garantisse la valeur marchande courante de ses positions lorsque la valeur franchit un certain seuil.

Le montant qui représente le mieux l'exposition maximale au risque de crédit de la Banque aux 31 octobre, sans tenir compte d'aucune garantie ni d'autre rehaussement de crédit, correspond à la somme des actifs financiers au bilan consolidé de la Banque auxquels s'ajoutent les engagements de crédit détaillés ci-dessous.

(en millions de dollars)	2010	2009
Actifs financiers, tels que présentés au bilan consolidé ⁽¹⁾	23 145 \$	21 612 \$
Engagement de crédit et autres éléments hors bilan ⁽²⁾	4 876	4 711
Total	28 021 \$	26 323 \$

(1) Ne tient pas compte des titres de capitaux propres.

(2) Comprend 2,4 milliards \$ (2,1 milliards \$ en 2009) liés à des facilités de crédit personnelles et à des marges sur cartes de crédit.

Concentration du risque de crédit

Il peut exister une concentration du risque de crédit lorsqu'un certain nombre de contreparties engagées dans des activités similaires sont situées dans la même région ou ont des caractéristiques économiques comparables. L'évolution des conditions économiques, politiques ou autres pourrait nuire à leur capacité de respecter leurs obligations contractuelles. Les opérations de la Banque sont situées au Canada.

Le tableau suivant présente l'origine des prêts aux 31 octobre.

	2010	2009
Québec	63 %	63 %
Autres provinces du Canada ⁽¹⁾	37	37
Total	100 %	100 %

(1) Principalement dans la province d'Ontario.

Aucun secteur industriel n'a représenté plus de 3% (3% en 2009) du total des prêts et engagements de clients en vertu des acceptations.

Garanties détenues à l'égard des portefeuilles de prêts

Près de 50% du portefeuille de prêts hypothécaires résidentiels de la Banque est assuré auprès de la SCHL. Par ailleurs, la Banque détient des garanties sur les biens immobiliers pour les autres prêts hypothécaires conventionnels. De plus, la valeur de ces prêts n'excède jamais 80% de la valeur estimative initiale des propriétés, conformément aux exigences réglementaires.

Près de 72% du portefeuille de prêts personnels de la Banque est composé de prêts à l'investissement, de marges de crédit hypothécaire et de prêts au financement au point de vente. La souscription de ces prêts est soumise à un processus qui permet d'évaluer le risque de crédit du client. En outre, la Banque établit la garantie admissible qu'elle exige. Précisément, les prêts à l'investissement sont garantis par des fonds communs de placement canadiens admissibles, les marges de crédit hypothécaire, par des biens immobiliers, et les prêts au financement au point de vente, par des immobilisations corporelles. D'autre part, plus de 10% du portefeuille de prêts personnels de la Banque est composé de prêts étudiants et de prêts accordés dans le cadre du programme Immigrants investisseurs, qui sont garantis par le gouvernement fédéral ou d'une province.

Les prêts hypothécaires commerciaux sont garantis par des actifs particuliers, notamment des projets de construction, des propriétés commerciales, des centres commerciaux, des immeubles de bureaux, des usines, des entrepôts et des copropriétés industrielles. De façon générale, la valeur des prêts ne dépasse pas de 60% à 75% de la valeur estimative des propriétés à l'origine.

Certaines garanties sont également détenues pour d'autres prêts personnels et commerciaux, selon les pratiques bancaires normales.

Autres garanties détenues

Lorsqu'elle exerce des activités de négociation, telles que la convention de revente et des opérations sur instruments dérivés, la Banque exige que la contrepartie fournisse une garantie qui la protège contre les pertes en cas de défaut de la contrepartie. Les opérations portant sur des garanties sont effectuées selon des modalités qui sont courantes et habituelles dans les activités de négociation standard. Voici des exemples de modalités concernant des actifs offerts en garantie que la Banque peut vendre, donner en garantie ou affecter de nouveau en garantie.

- Les risques et les avantages liés aux actifs donnés en garantie reviennent à l'emprunteur.
- Les actifs donnés en garantie sont remis à l'emprunteur lorsque les modalités obligatoires ont été respectées.
- Le droit du créancier de vendre les actifs ou de les affecter de nouveau en garantie dépend de l'entente en vertu de laquelle le bien est donné en garantie.
- S'il n'y a eu aucun manquement, le créancier doit remettre un actif comparable à l'emprunteur lorsque les obligations ont été respectées.

Le tableau suivant présente la valeur marchande approximative des biens affectés en garantie auprès de la Banque à l'égard des valeurs acquises en vertu de conventions de revente et celle des instruments financiers dérivés.

	2010	2009
Valeurs acquises en vertu de conventions de revente	803 874 \$	536 064 \$
Instruments financiers dérivés	-	27 761 \$

B) RISQUE D'ILLIQUIDITÉ

Le risque d'illiquidité représente la possibilité que la Banque ne soit pas en mesure de réunir, au moment approprié et à des conditions raisonnables, les fonds nécessaires pour respecter ses obligations financières sans avoir recours à des mesures coûteuses.

Le risque d'illiquidité de la Banque est géré globalement par la Trésorerie corporative et surveillé par un comité de direction responsable de la gestion de l'actif et du passif, conformément aux politiques régissant les liquidités, le financement et la gestion du nantissement. Le but principal de ces politiques est de faire en sorte que la Banque dispose de liquidités suffisantes pour respecter ses obligations financières actuelles et futures, dans des conditions tant normales qu'exceptionnelles.

La Banque effectue un suivi quotidien de ses liquidités et s'assure que les indicateurs de liquidité soient conformes aux limites établies. Dans le cadre de la gestion du risque d'illiquidité, une attention particulière est accordée aux échéances des dépôts et des prêts ainsi qu'à la disponibilité et à la demande de fonds lors de la planification du financement. La Banque maintient une réserve d'actifs liquides non grevés qui sont immédiatement disponibles pour parer aux éventualités. Elle définit ses besoins de liquidité au moyen de scénarios évaluant des horizons de survie qui mesurent la durée au cours de laquelle ses actifs liquides peuvent couvrir le retrait de financement de gros et de dépôts de particuliers. La Banque s'efforce de maintenir un volume stable de dépôts de base en provenance de sa clientèle de particuliers et de courtiers, de même que des sources de financement bien diversifiées. Les stratégies de financement comprennent aussi la titrisation de prêts et l'émission de titres de participation ou de titres de créance sur les marchés des capitaux. Un plan de contingence en matière de liquidités et de financement est préparé et examiné régulièrement. Il propose un plan d'action détaillé qui permettrait à la Banque de s'acquitter de ses obligations dans l'éventualité d'une crise de liquidité interne ou externe.

Échéances contractuelles des passifs financiers

Le tableau suivant présente les principales obligations liées à des passifs financiers selon leurs échéances contractuelles.

	2010				TOTAL
	À VUE ET SUR PRÉAVIS	À TERME			
		MOINS DE 1 AN	DE 1 À 5 ANS	PLUS DE 5 ANS	
Dépôts	7 012 644 \$	5 561 877 \$	7 082 806 \$	18 268 \$	19 675 595 \$
Engagements afférents à des valeurs vendues à découvert	-	1 362 336	-	-	1 362 336
Engagements afférents à des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat	-	60 050	-	-	60 050
Débetures subordonnées	-	150 000	-	-	150 000
Instruments financiers dérivés ⁽¹⁾	-	6 086	8 595	(346)	14 335
	7 012 644 \$	7 140 349 \$	7 091 401 \$	17 922 \$	21 262 316 \$

(1) Les engagements relatifs à des instruments financiers dérivés ne représentent que les paiements théoriques liés aux dérivés désignés en relations de couverture de flux de trésorerie et utilisés à des fins de gestion du risque de taux d'intérêt dont la juste valeur nette était négative au 31 octobre. Un sommaire des montants nominaux de référence associés aux instruments financiers dérivés en fonction de leur échéance est également présenté à la note 22.

	À VUE ET SUR PRÉAVIS	À TERME			TOTAL
		MOINS DE 1 AN	DE 1 À 5 ANS	PLUS DE 5 ANS	
Dépôts	6 750 214 \$	4 381 505 \$	7 157 144 \$	11 103 \$	18 299 966 \$
Engagements afférents à des valeurs vendues à découvert	-	999 686	54 784	-	1 054 470
Engagements afférents à des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat	-	284 988	-	-	284 988
Débitures subordonnées	-	-	150 000	-	150 000
Instruments financiers dérivés ⁽¹⁾	-	(3 259)	10 735	43	7 519
	6 750 214 \$	5 662 920 \$	7 372 663 \$	11 146 \$	19 796 943 \$

(1) Les engagements relatifs à des instruments financiers dérivés ne représentent que les paiements théoriques liés aux dérivés désignés en relations de couverture de flux de trésorerie et utilisés à des fins de gestion du risque de taux d'intérêt dont la juste valeur nette était négative au 31 octobre. Un sommaire des montants nominaux de référence associés aux instruments financiers dérivés en fonction de leur échéance est également présenté à la note 22.

La Banque est également exposée au risque d'illiquidité lorsqu'elle contracte des engagements de crédit. Au 31 octobre 2010, ces engagements étaient d'environ 2,5 milliards \$ (2,6 milliards \$ au 31 octobre 2009), excluant des facilités de crédit personnelles et des marges sur cartes de crédit puisqu'elles sont révocables au gré de la Banque.

C) RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché correspond aux pertes financières que peut subir la Banque en raison des fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres qui sous-tendent leur évaluation, notamment les taux d'intérêt, les taux de change et les cours boursiers. L'exposition au risque de marché découlant des activités de négociation, de placement, de financement et de gestion de l'actif et du passif est principalement circonscrite par des limites nominales, des simulations de crise et diverses autres mesures de sensibilité comme la valeur à risque (VAR).

Risque de taux d'intérêt

Les activités de gestion de l'actif et du passif visent à contrôler le risque structurel de taux d'intérêt qui correspond à l'incidence éventuelle défavorable des fluctuations de taux d'intérêt sur les revenus et la valeur économique de la Banque. Ce risque est dû principalement aux différences entre les dates d'échéance ou les dates de révision des prix des éléments du bilan et hors bilan, ainsi qu'aux options incorporées dans certains produits bancaires, notamment les clauses de remboursement anticipé des prêts et de rachat de dépôts. Afin de gérer ce risque, divers instruments de trésorerie et instruments dérivés, dont principalement les swaps de taux d'intérêt, les contrats à terme normalisés et les options, sont utilisés pour modifier les caractéristiques de taux d'intérêt des instruments sous-jacents au bilan et pour couvrir le risque inhérent aux options incorporées dans les produits de prêts et de dépôts. La Banque évalue périodiquement l'effet sur la valeur économique de ses capitaux propres et de ses revenus nets d'intérêt d'un déplacement parallèle soudain et soutenu de 1 % de la courbe des taux d'intérêt. Le tableau ci-dessous présente l'incidence estimative d'un tel déplacement aux 31 octobre. Ces estimations sont fondées sur un certain nombre d'hypothèses et de facteurs qui correspondent aux lignes directrices approuvées par le Comité de gestion de l'actif et du passif de la Banque, soit :

- seuils de passif-dépôts ;
- pour les simulations de revenus nets d'intérêt, le renouvellement des prêts et des dépôts échus selon les modalités actuelles du marché ;
- les éléments d'actif et de passif au bilan et hors bilan sont généralement considérés arriver à échéance selon la date la plus rapprochée de l'échéance ou de la réévaluation contractuelle.

ANALYSE DE SENSIBILITÉ DU RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT STRUCTUREL

	2010		2009	
	EFFET SUR LE REVENU NET D'INTÉRÊT ⁽¹⁾	EFFET SUR LA VALEUR ÉCONOMIQUE DES CAPITAUX PROPRES ⁽²⁾	EFFET SUR LE REVENU NET D'INTÉRÊT ⁽¹⁾	EFFET SUR LA VALEUR ÉCONOMIQUE DES CAPITAUX PROPRES ⁽²⁾
Variation des taux d'intérêt				
Augmentation de 100 points de base	4 650 \$	(22 638)\$	(4 779)\$	(19 626)\$
Diminution de 100 points de base	(10 411)\$	25 714 \$	(21 506)\$	22 682 \$

(1) Pour la période des 12 prochains mois

(2) Déduction faite des impôts sur les bénéfices

Le tableau ci-dessous fournit le détail des dates d'échéance et des taux moyens effectifs des instruments financiers au bilan et hors bilan de la Banque.

(en millions de dollars)							2010
	TAUX FLOTTANT	DE 0 À 3 MOIS	PLUS DE 3 MOIS À 1 AN	PLUS DE 1 AN À 5 ANS	PLUS DE 5 ANS	NON SENSIBLES AUX TAUX D'INTÉRÊT	TOTAL
Actif							
Encaisse, dépôts et valeurs mobilières	1 605 \$	393 \$	246 \$	1 980 \$	70 \$	131 \$	4 425 \$
Rendement réel		1,2 %	1,1 %	1,6 %	3,8 %		
Valeurs acquises en vertu de conventions de revente	804	-	-	-	-	-	804
Prêts	7 659	966	2 065	6 198	224	293	17 405
Rendement réel		4,9 %	5,0 %	5,0 %	5,5 %		
Autres éléments d'actif	-	-	-	-	-	1 166	1 166
Total	10 068	1 359	2 311	8 178	294	1 590	23 800
Rendement réel		3,8 %	4,5 %	4,2 %	5,1 %		
Passif et capitaux propres							
Dépôts	2 927	2 701	4 708	8 735	18	587	19 676
Rendement réel		1,8 %	2,2 %	2,6 %	3,5 %		
Éléments de trésorerie	1 208	159	55	-	-	-	1 422
Rendement réel		1,0 %	1,1 %	- %	- %		
Autres éléments de passif	-	16	84	162	-	1 051	1 313
Rendement réel		3,4 %	2,9 %	3,3 %	- %		
Débitures et capitaux propres	-	150	110	100	-	1 029	1 389
Rendement réel		4,9 %	- %	- %	- %		
Total	4 135	3 026	4 957	8 997	18	2 667	23 800
Rendement réel		2,0 %	2,2 %	2,6 %	3,5 %		
Swaps, montant net	(12)	(4 597)	1 657	2 891	61	-	-
Écart de sensibilité	5 921	(6 264)	(989)	2 072	337	(1 077)	-
Écart cumulatif	5 921 \$	(343)\$	(1 332)\$	740 \$	1 077 \$	- \$	- \$
(en millions de dollars)							2009
	TAUX FLOTTANT	DE 0 À 3 MOIS	PLUS DE 3 MOIS À 1 AN	PLUS DE 1 AN À 5 ANS	PLUS DE 5 ANS	NON SENSIBLES AUX TAUX D'INTÉRÊT	TOTAL
Actif							
	8 982 \$	1 213 \$	2 405 \$	7 421 \$	323 \$	1 821 \$	22 165 \$
Rendement réel		3,3 %	4,2 %	4,6 %	5,3 %		
Passif et capitaux propres							
	3 758	2 036	4 594	9 084	11	2 682	22 165
Rendement réel		1,8 %	2,2 %	3,0 %	3,1 %		
Swaps, montant net	86	(5 366)	1 180	4 266	(166)	-	-
Écart de sensibilité	5 310	(6 189)	(1 009)	2 603	146	(861)	-
Écart cumulatif	5 310 \$	(879)\$	(1 888)\$	715 \$	861 \$	- \$	- \$

Hypothèses relatives aux échéances

Les actifs, les passifs et les capitaux propres sont présentés à la date d'échéance ou à la date de leur réévaluation contractuelle, selon la plus rapprochée des deux, tout en tenant compte des remboursements ou des rachats par anticipation estimatifs, sauf dans les cas suivants :

- les dépôts dont les taux ne sont pas indexés selon un taux précis et qui peuvent ne pas être sensibles aux variations des taux du marché sont classés selon les tendances historiques des soldes ;
- les débitures dont les taux peuvent être révisés à une date ultérieure sont classées à la date de réévaluation des taux ;
- les actions privilégiées sont classées selon la date à laquelle elles deviennent rachetables.

21 INSTRUMENTS FINANCIERS – GESTION DES RISQUES (SUITE)

Risque de change

Le risque de change correspond aux pertes que la Banque pourrait subir à la suite de fluctuations défavorables des taux de change. Il découle essentiellement des positions de change détenues par la Banque pour soutenir l'offre de produits et services en devises autres qu'en dollars canadiens, des activités de négociation et, dans une moindre mesure, du non-appariement en devises des actifs et des passifs inscrits ou non au bilan, ainsi que de la non concordance des entrées et sorties de fonds en devises. Ce risque est surveillé à l'aide de limites nominales et d'autres analyses de sensibilité pour les activités de négociation. Au 31 octobre, les instruments financiers libellés en dollars américains sont présentés ci-dessous.

(en milliers de dollars canadiens)	2010	2009
Actif		
Encaisse et valeurs mobilières	142 833 \$	47 431 \$
Prêts	82 738	64 644
Autres	26 980	9 060
	252 551 \$	121 135 \$
Passif		
Dépôts	150 697 \$	118 251 \$
Obligations liées à des valeurs vendues à découvert	99 983	5 592
Autres	235	278
	250 915 \$	124 121 \$
Exposition nette	1 636 \$	(2 986)\$

Le risque relatif aux instruments financiers dérivés en dollars américains est limité compte tenu que ces contrats sont acquis et vendus principalement afin de répondre aux besoins précis de clients. Au 31 octobre, l'effet d'une variation soudaine de 5 % des taux de change n'aurait eu aucune incidence importante sur le bénéfice net et les capitaux propres.

Les actifs en dépôt et les passifs en dépôt libellés en devises autres que le dollar US, principalement en euros, totalisent respectivement 10,8 millions \$ (37,4 millions \$ en 2009) et 5,6 millions \$ (20,5 millions \$ en 2009). Les devises autres que le dollar américain n'étant achetées ou vendues que pour satisfaire aux besoins précis de clients, le risque de change de la Banque est faible.

Risque sur actions

Le risque sur actions correspond aux pertes financières que la Banque pourrait subir à la suite de fluctuations défavorables du cours de certaines actions ou de l'instabilité du marché boursier en général. Les positions de la Banque en titres de participation consistent principalement en des titres négociés sur un marché boursier au Canada et, par conséquent, la sensibilité de ces portefeuilles est essentiellement corrélée aux performances du marché boursier canadien. Une partie des titres de participation de la Banque sert à couvrir des dépôts indexés. Le solde résiduel représente moins de 3 % (moins de 3 % en 2009) du portefeuille de titres global. Par conséquent, l'instabilité du marché boursier canadien n'aurait pas une incidence importante sur le résultat net et les capitaux propres de la Banque.

22 INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET COUVERTURES

Dans le cours normal de ses affaires, afin de se protéger contre les risques de fluctuations des taux d'intérêt, des taux de change et des indices sur lesquels sont établis le rendement de dépôts indiciels, ainsi qu'afin de répondre à la demande de ses clients et de dégager un revenu de ses activités de négociation, la Banque conclut divers contrats et prend divers engagements, tels que ceux qui sont décrits ci-après.

Les différents instruments financiers dérivés répertoriés dans les tableaux suivants se présentent comme suit :

- i) Les swaps de taux d'intérêt comportent l'échange d'obligations de paiements d'intérêts à taux fixe et variable selon un montant nominal de référence déterminé pour une période donnée. Les swaps de devises comprennent l'échange de paiements de capital et d'intérêts à taux fixe ou variable dans diverses devises. Les swaps simultanés de taux d'intérêt et de devises comportent l'échange de paiements de capital et d'intérêts à taux fixe et variable dans deux devises différentes sur une période donnée.
- ii) Les contrats de garantie de taux d'intérêt sont des contrats fixant un taux d'intérêt futur devant être payé ou reçu, calculé selon un montant nominal de référence dont l'échéance précise débute à une date ultérieure donnée.
- iii) Les options sont des contrats entre deux parties, en vertu desquels le vendeur de l'option accorde à l'acheteur le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre, à une date donnée ou avant, un montant déterminé d'un instrument financier à un prix convenu au moment où l'accord est conclu. Le vendeur reçoit une prime pour la vente de cet instrument.
- iv) Les contrats à terme standardisés sont des engagements futurs d'acheter ou de livrer des instruments financiers à une date ultérieure donnée et à un prix déterminé. Les contrats à terme standardisés sont négociés selon des montants standardisés sur des marchés organisés et sont assujettis à des marges au comptant calculées quotidiennement.
- v) Les contrats de change à terme sont des engagements d'acheter ou de vendre des devises qui sont livrées à une date ultérieure donnée et à un cours stipulé à l'avance.

Les tableaux suivants présentent les montants nominaux de référence associés aux instruments financiers dérivés. Ces montants ne reflètent pas le gain ou la perte éventuelle liée au risque de crédit ou de marché de ces instruments.

MONTANTS NOMINAUX DE RÉFÉRENCE

(en millions de dollars)

Montant nominal	DURÉE JUSQU'À L'ÉCHÉANCE				2010	
	MOINS DE 1 AN	DE 1 À 5 ANS	PLUS DE 5 ANS	TOTAL	CONTRATS DESIGNÉS COMME COUVERTURE ⁽¹⁾	AUTRES CONTRATS ⁽²⁾
Contrats de taux d'intérêt						
Hors cote						
Swaps	3 584 \$	8 548 \$	488 \$	12 620 \$	7 666 \$	4 954 \$
Cotés en Bourse						
Contrats à terme normalisés	19	-	-	19	-	19
Contrats de change						
Hors cote						
Swaps de devises	4 604	35	-	4 639	-	4 639
Contrats à terme	796	46	-	842	-	842
Options achetées	265	-	-	265	-	265
Options vendues	268	-	-	268	-	268
Contrats sur actions et indices boursiers						
Options achetées	6	33	5	44	-	44
Options vendues	54	94	5	153	-	153
Swaps sur rendement total	130	5	-	135	-	135
	9 726 \$	8 761 \$	498 \$	18 985 \$	7 666 \$	11 319 \$

(en millions de dollars)

Montant nominal	DURÉE JUSQU'À L'ÉCHÉANCE				2009	
	MOINS DE 1 AN	DE 1 À 5 ANS	PLUS DE 5 ANS	TOTAL	CONTRATS DESIGNÉS COMME COUVERTURE ⁽¹⁾	AUTRES CONTRATS ⁽²⁾
Contrats de taux d'intérêt						
Hors cote						
Swaps	3 175 \$	9 542 \$	166 \$	12 883 \$	8 404 \$	4 479 \$
Cotés en Bourse						
Contrats à terme normalisés	76	-	-	76	-	76
Contrats de change						
Hors cote						
Swaps de devises	4 846	163	-	5 009	-	5 009
Contrats à terme	1 282	64	-	1 346	-	1 346
Options achetées	159	-	-	159	-	159
Options vendues	162	-	-	162	-	162
Contrats sur actions et indices boursiers						
Options achetées	17	35	5	57	-	57
Options vendues	29	124	5	158	-	158
Swaps sur rendement total	45	-	-	45	-	45
	9 791 \$	9 928 \$	176 \$	19 895 \$	8 404 \$	11 491 \$

(1) Comprennent les montants nominaux des swaps de taux de référence de 1,2 milliard \$ (1,7 milliard \$ en 2009).

(2) Comprennent les instruments financiers dérivés utilisés dans les activités de négociation pour répondre aux besoins de clients et dégager un revenu de négociation, ainsi que les dérivés utilisés pour gérer les risques de la Banque qui ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture.

22 INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET COUVERTURES (SUITE)

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

(en millions de dollars)

2010

	JUSTE VALEUR POSITIVE	JUSTE VALEUR NÉGATIVE	MONTANT NET
CONTRATS DÉSIGNÉS COMME INSTRUMENTS DE COUVERTURE			
Contrats de taux d'intérêt			
Swaps	57 \$	(22)\$	35 \$
AUTRES CONTRATS⁽¹⁾			
Contrats de taux d'intérêt			
Swaps	9	(90)	(81)
Contrats de change			
Swaps de devises	63	(51)	12
Contrats à terme	6	(12)	(6)
Options achetées	4	-	4
Options vendues	-	(4)	(4)
Contrats sur actions et indices boursiers			
Options achetées	3	-	3
Options vendues	-	(14)	(14)
TOTAL	142 \$	(193)\$	(51)\$

(en millions de dollars)

2009

	JUSTE VALEUR POSITIVE	JUSTE VALEUR NÉGATIVE	MONTANT NET
CONTRATS DÉSIGNÉS COMME INSTRUMENTS DE COUVERTURE			
Contrats de taux d'intérêt			
Swaps	114 \$	(15) \$	99 \$
AUTRES CONTRATS⁽¹⁾			
Contrats de taux d'intérêt			
Swaps	17	(69)	(52)
Contrats de change			
Swaps de devises	61	(52)	9
Contrats à terme	10	(18)	(8)
Options achetées	7	-	7
Options vendues	-	(7)	(7)
Contrats sur actions et indices boursiers			
Options achetées	6	-	6
Options vendues	-	(11)	(11)
TOTAL	215 \$	(172)\$	43 \$

(1) Comprennent les instruments financiers dérivés utilisés dans les activités de négociation pour répondre aux besoins de clients et dégager un revenu de négociation, ainsi que les dérivés utilisés pour gérer les risques de la Banque qui ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture.

INFORMATIONS CONCERNANT LES RELATIONS DE COUVERTURE

Instruments financiers désignés comme instruments de couverture

La Banque utilise des swaps désignés comme instruments de couverture principalement pour gérer l'appariement du bilan et réduire au minimum la volatilité du revenu net d'intérêt. La valeur de ces swaps peut varier de façon importante. Par conséquent, les variations de la juste valeur des swaps désignés comme instruments de couverture de flux de trésorerie pourraient entraîner des variations significatives du cumul des autres éléments du résultat étendu, dans les capitaux propres.

En outre, certains instruments non dérivés sont désignés comme instruments de couverture et admissibles à la comptabilité de couverture. La Banque applique la comptabilité de couverture pour réduire au minimum la volatilité dans les autres revenus attribuable aux variations des taux de change.

Le tableau suivant présente les notionnels des contrats dérivés et non dérivés désignés comme instruments de couverture.

	2010		2009	
	COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE	COUVERTURE DE JUSTE VALEUR	COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE	COUVERTURE DE JUSTE VALEUR
Contrats dérivés	4 296 000 \$	2 158 850 \$	4 104 000 \$	2 591 250 \$
Instruments non dérivés	- \$	18 194 \$	- \$	16 997 \$

Tranches inefficaces des relations de couverture

Le tableau suivant présente les tranches inefficaces des variations cumulatives de la juste valeur des instruments de couverture comptabilisées dans l'état des résultats consolidé :

	2010	2009
Couverture de flux de trésorerie	(593)\$	941\$
Couverture de juste valeur	161	(462)
	(432)\$	479\$

Autres informations concernant les relations de couverture

Des pertes nettes reportées de 7,6 millions \$ (gains nets reportés de 21,2 millions \$ au 31 octobre 2009), présentées dans le cumul des autres éléments du résultat étendu au 31 octobre 2010, devraient être reclassées à l'état des résultats consolidé au cours des 12 prochains mois.

La durée maximale des relations de couverture des flux de trésorerie liées à des opérations futures était de neuf ans au 31 octobre 2010 (cinq ans en 2009).

RISQUE DE CRÉDIT

(en millions de dollars)

	2010			2009		
	COÛT DE REMPLACEMENT ⁽¹⁾	ÉQUIVALENT-CRÉDIT ⁽²⁾	MONTANT PONDÉRÉ EN FONCTION DES RISQUES ⁽³⁾	COÛT DE REMPLACEMENT	ÉQUIVALENT-CRÉDIT	MONTANT PONDÉRÉ EN FONCTION DES RISQUES
Contrats de taux d'intérêt						
Swaps	66 \$	116 \$	24 \$	131 \$	181 \$	36 \$
Contrats de change						
Swaps de devises	63	110	23	61	117	24
Contrats à terme	6	16	11	10	26	14
Options achetées	4	6	3	7	9	6
Contrats sur actions et indices boursiers						
Options achetées	3	6	1	6	10	2
Swaps sur rendement total	-	8	2	-	3	1
	142 \$	262 \$	64 \$	215 \$	346 \$	83 \$

(1) Correspond à la juste valeur marchande favorable, excluant l'incidence des accords généraux de compensation. Les instruments négociables en Bourse et les options vendues sont exclus puisqu'ils ne constituent pas un risque de crédit.

(2) Comprend i) le total de la valeur de remplacement positive de tous les contrats en cours et ii) un montant représentant une évaluation du risque de crédit éventuel.

(3) Selon les lignes directrices émises par le BSIF.

La note 21 afférente aux états financiers consolidés fournit de l'information additionnelle sur le risque de crédit lié aux instruments financiers dérivés et la façon dont il est évalué.

23 REVENU LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION

Les instruments financiers détenus à des fins de transaction, y compris les valeurs mobilières détenues à des fins de transaction, les dérivés non désignés dans des relations de couverture et les engagements afférents à des valeurs vendues à découvert sont évalués à la juste valeur, les gains et les pertes étant constatés dans l'état des résultats consolidé.

La direction peut choisir de désigner des instruments comme étant détenus à des fins de transaction, les variations de la juste valeur étant comptabilisées en résultat, dans la mesure où les désignations rencontrent certaines conditions précises. Certaines valeurs mobilières et certains droits conservés relatifs aux activités de titrisation ont été désignés comme étant détenus à des fins de transaction afin de réduire sensiblement une disparité de traitement en matière de comptabilisation qui aurait résulté du fait que les gains et les pertes sur ces éléments auraient été comptabilisés différemment. Ces instruments financiers sont utilisés dans le cadre des stratégies de gestion des actifs et des passifs de la Banque et servent de couverture économique pour d'autres instruments financiers qui sont comptabilisés à la juste valeur. Par conséquent, les gains et pertes liés à ces instruments sont généralement contrebalancés par les variations de valeur d'autres instruments financiers.

23 REVENU LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION (SUITE)

Les tableaux qui suivent présentent le revenu lié à ces instruments. Le revenu comprend le revenu net d'intérêt et les autres revenus, y compris les revenus de trésorerie et de marchés financiers, les revenus tirés des activités de courtage et les revenus de titrisation. Ces revenus ne comprennent pas les frais et commissions sur les opérations sur titres.

2010		
INSTRUMENTS FINANCIERS		
	DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION	DÉSIGNÉS COMME ÉTANT DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION
Revenu net d'intérêt	5 018 \$	49 929 \$
Autres revenus inclus dans :		
Revenus de titrisation	(31 964)	23 841
Revenus tirés des activités de courtage	18 616	-
Revenus de trésorerie et de marchés financiers	4 702	17
	(8 646)\$	23 858 \$
2009		
INSTRUMENTS FINANCIERS		
	DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION	DÉSIGNÉS COMME ÉTANT DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION
Revenu net d'intérêt	7 251 \$	44 900 \$
Autres revenus inclus dans :		
Revenus de titrisation	(16 474)	12 236
Revenus tirés des activités de courtage	22 863	-
Revenus de trésorerie et de marchés financiers	8 458	254
	14 847 \$	12 490 \$

24 ENGAGEMENTS ET GARANTIES

ENGAGEMENTS RELATIFS AU CRÉDIT

La Banque utilise certains instruments de crédit hors bilan pour répondre aux besoins financiers de ses clients. Les engagements de crédit représentent la tranche non utilisée des crédits que la Banque s'engage à rendre disponible sous certaines conditions, soit sous forme de prêts ou d'autres instruments de crédit, pour un montant et une durée déterminés.

Les lettres de crédit documentaire sont des documents émis par la Banque au nom du client permettant à un tiers de tirer des traites jusqu'à concurrence d'un montant établi en vertu de conditions précises. Ces lettres sont garanties par les livraisons de biens auxquels elles se rapportent.

Les montants figurant à titre d'engagements relatifs au crédit représentent le montant maximum de crédit additionnel que la Banque pourrait devoir accorder. Ces montants ne sont pas nécessairement représentatifs du risque de crédit puisque plusieurs de ces engagements sont contractés pour une durée limitée d'habituellement moins d'un an et expirent ou sont résiliés sans qu'on y ait recours.

	2010	2009
Engagements de crédit ⁽¹⁾	2 468 800 \$	2 581 176 \$
Lettres de crédit documentaire	6 670 \$	8 675 \$

(1) Excluent des facilités de crédit personnelles totalisant 1,4 milliard \$ (1,3 milliard \$ au 31 octobre 2009) et des marges sur cartes de crédit d'un montant de 1,0 milliard \$ (0,8 milliard \$ au 31 octobre 2009) puisqu'elles sont révocables au gré de la Banque.

GARANTIES

Lettres de crédit de soutien et garanties d'exécution

Dans le cours normal de ses activités, la Banque offre à ses clients la possibilité d'obtenir des lettres de crédit de soutien et des garanties d'exécution. Celles-ci constituent des engagements irrévocables de la part de la Banque d'effectuer les paiements de clients qui ne pourraient pas respecter ses obligations envers des tiers. La durée de ces garanties varie selon les contrats et ne dépasse généralement pas un an. La politique de la Banque en ce qui a trait aux garanties obtenues à l'égard de ces instruments est similaire à celle qui s'applique aux prêts. Aucune provision spécifique n'est présentement comptabilisée à l'égard de ces garanties. Le montant maximal potentiel des paiements futurs au titre de ces garanties s'élevait à 175,2 millions \$ au 31 octobre 2010 (157,1 millions \$ en 2009).

Instruments financiers dérivés

Afin de permettre à certains clients de se protéger des fluctuations des taux de change, la Banque vend des options de vente (contrats de change), qui sont des ententes contractuelles en vertu desquelles elle accorde à ceux-ci le droit, mais ne leur impose pas l'obligation, de vendre, à une date déterminée ou avant cette date, un montant établi de devises à un prix déterminé d'avance. La durée de ces options ne dépasse pas 12 mois. Aucune provision spécifique n'est comptabilisée à l'égard de ces dérivés. Le montant maximal potentiel des paiements futurs au titre de ces dérivés, correspondant à la valeur nominale des contrats, s'élevait à 201,8 millions \$ au 31 octobre 2010 (71,1 millions \$ en 2009).

Biens acceptés et affectés en garantie

Au 31 octobre 2010, la valeur marchande approximative des biens acceptés en garantie que la Banque peut vendre ou affecter de nouveau en garantie s'élevait à 803,9 millions \$ (536,1 millions \$ au 31 octobre 2009). Ces biens acceptés en garantie ont été obtenus en vertu de conventions de revente et d'emprunts de titres. Tous ces biens étaient donnés en garantie dans le cadre d'engagements afférents à des valeurs vendues à découvert.

Autres types d'ententes d'indemnisation

Dans le cours normal de ses activités, la Banque accorde des ententes d'indemnisation à des contreparties liées à certaines opérations telles que des contrats d'achat, des ententes de services et des ventes d'actifs. Ces ententes d'indemnisation obligent la Banque à dédommager les contreparties des coûts engagés en raison de changements aux lois et aux règlements (y compris en ce qui concerne l'impôt) ou en raison de litiges ou de sanctions légales que pourrait subir la contrepartie à la suite d'opérations. La Banque indemnise également les administrateurs et les dirigeants, dans les limites permises par la loi, s'ils font l'objet de certaines réclamations parce qu'ils sont, ou ont été, administrateurs ou dirigeants à la demande de la Banque. Les modalités de ces ententes d'indemnisation varient selon le cas. La nature des ententes d'indemnisation empêche la Banque de faire une évaluation raisonnable du montant maximal potentiel qu'elle pourrait être tenue de verser aux contreparties. Historiquement, la Banque n'a effectué aucun paiement significatif en vertu de telles ententes d'indemnisation et aucune provision spécifique n'a été constituée afin de couvrir ces ententes d'indemnisation éventuelles.

ENGAGEMENTS EN VERTU DE BAUX, DE CONTRATS DE SERVICES INFORMATIQUES ET AUTRES

Les engagements minimums futurs en vertu de baux, de contrats de services informatiques impartis et d'autres contrats se répartissent comme suit au 31 octobre 2010.

	LOCAUX	CONTRATS DE SERVICES INFORMATIQUES ⁽¹⁾	AUTRES	TOTAL
2011	28 378 \$	43 628 \$	2 665 \$	74 671 \$
2012	27 515	42 399	2 665	72 579
2013	30 085	38 257	2 665	71 007
2014	17 448	31 927	2 665	52 040
2015	16 419	31 511	1 239	49 169
Par la suite	60 389	29 171	-	89 560
Total	180 234 \$	216 893 \$	11 899 \$	409 026 \$

(1) La Banque peut mettre fin à certains contrats de services importants dans certaines circonstances.

NANTISSEMENT D'ÉLÉMENTS D'ACTIF

Dans le cours normal de ses activités, la Banque donne en garantie des actifs financiers comptabilisés dans son bilan. Ces garanties sont données en vertu de modalités usuelles qui prévoient entre autres que les risques et les avantages liés aux garanties reviennent à la Banque et que les actifs donnés en garantie sont réattribués à la Banque lorsque les modalités qui nécessitaient le nantissement cessent de s'appliquer.

Le tableau suivant détaille les garanties accordées.

	2010	2009
Actifs donnés en garantie afin de participer aux systèmes de compensation et de paiement	456 660 \$	470 335 \$
Actifs donnés en garantie pour les engagements afférents à des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat	60 050	284 988
Actifs donnés en garantie pour les engagements relatifs à des instruments financiers dérivés en position créditrice	95 362	34,681
	612 072 \$	790 004 \$
Les actifs donnés en garantie se détaillent comme suit :		
Valeurs mobilières	354 040 \$	588 044 \$
Prêts hypothécaires résidentiels	258 032	201 960
	612 072 \$	790 004 \$

25 ENTITÉS À DÉTENTEURS DE DROITS VARIABLES

La Banque analyse les droits qu'elle détient dans certaines entités afin de déterminer si celles-ci rencontrent la définition d'une entité à détenteurs de droits variables (EDDV), et si la Banque en est le principal bénéficiaire et doit les consolider. La Banque considère normalement ses conduits de titrisation à vendeur exclusif et ses conduits de titrisation à vendeurs multiples comme étant des EDDV. Toutefois, ces conduits ne sont pas consolidés, puisque ces structures d'accueil admissibles sont spécifiquement exclues du champ d'application de la norme ou que la Banque n'en est pas le principal bénéficiaire. La note 6 présente de plus amples détails relativement aux opérations effectuées avec ces entités.

26 ÉVENTUALITÉS**LITIGES*****Recours collectif Marcotte c. Banques***

Le 11 juin 2009, la Cour supérieure du Québec a accueilli le recours collectif contre dix institutions financières canadiennes, dont la Banque Laurentienne, relativement aux marges bénéficiaires facturées par les banques aux détenteurs de leurs cartes de crédit à l'occasion de la conversion en dollars canadiens des transactions en devises. Le jugement a condamné la Banque à rembourser les marges bénéficiaires perçues, plus les intérêts, ainsi qu'une indemnité additionnelle. La Banque, ainsi que les autres institutions financières canadiennes poursuivies, prétendent que le jugement contient plusieurs erreurs de fait et de droit qui sont déterminantes au point d'invalidier ce jugement et ont choisi d'en appeler de la décision rendue. Dans la situation actuelle, la Banque n'est pas en mesure de déterminer l'issue de ce litige et, par conséquent, aucune provision n'a été constituée.

La Banque et ses filiales sont également visées par diverses autres poursuites judiciaires et réclamations dont certaines avec des organismes de réglementation. Plusieurs de ces différends ont trait à des prêts consentis par la Banque et s'élèvent contre les dispositions prises par celle-ci pour recouvrer des prêts en souffrance et réaliser les garanties consenties sur ces prêts. La Banque fait également l'objet de certaines poursuites à l'égard d'activités à titre de fiduciaire dans ses opérations d'administration de portefeuilles et de l'imposition de certains frais bancaires. La direction est d'avis que la Banque a établi des provisions adéquates pour couvrir les pertes éventuelles et les montants non recouvrables des sociétés d'assurance, le cas échéant, relativement à ces poursuites.

27 INFORMATION SECTORIELLE

La Banque détermine ses secteurs isolables selon les différents services qu'elle offre aux particuliers, aux entreprises, aux intermédiaires financiers et aux clients institutionnels. Les quatre secteurs d'activité de la Banque sont : Particuliers et PME-Québec, Immobilier et Commercial, B2B Trust et Valeurs mobilières Banque Laurentienne et Marchés des capitaux.

En date du 1^{er} novembre 2009, certaines activités liées aux marchés des capitaux, présentées auparavant dans les résultats du secteur Autres, sont dorénavant présentées dans les résultats d'un nouveau secteur d'activité : Valeurs mobilières Banque Laurentienne et Marchés des capitaux. De plus, les résultats des opérations de change et des services internationaux, lesquels étaient également présentés auparavant dans les résultats du secteur Autres, sont maintenant présentés dans les résultats du secteur Immobilier et Commercial. Les secteurs Particuliers et PME-Québec et B2B Trust ne sont pas affectés par cette réorganisation. Les données comparatives ont été reclassées pour les rendre conformes au mode de présentation adopté pour la période écoulée.

Le secteur Particuliers et PME-Québec couvre toute la gamme des produits d'épargne, d'investissement et de financement et les produits et services transactionnels offerts par l'entremise de son réseau direct comprenant les succursales, le réseau électronique et le centre d'appels, ainsi que le financement aux points de vente, dans tout le Canada. Ce secteur d'activité offre également les services de cartes de crédit Visa, les produits d'assurance crédit et les services de fiducie. De plus, il offre tous les services financiers commerciaux aux petites et moyennes entreprises du Québec.

Le secteur Immobilier et Commercial s'occupe du financement immobilier partout au Canada, des services de financement commercial en Ontario et des opérations liées aux comptes majeurs à l'échelle nationale, de même que des opérations de change et des services internationaux.

Le secteur B2B Trust fournit des produits bancaires et financiers, génériques et complémentaires, à des intermédiaires financiers et à des institutions financières non bancaires dans tout le Canada. Ce secteur comprend également les activités liées aux dépôts par l'entremise de courtiers.

Le secteur Valeurs mobilières Banque Laurentienne et Marchés des capitaux comprend les activités de la filiale Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc. et les activités de marchés des capitaux.

La catégorie Autres comprend les activités de trésorerie et de titrisation et les autres activités de la Banque dont les revenus et les frais qui ne sont pas attribuables ou imputés aux secteurs susmentionnés.

Les résultats des secteurs de la Banque se fondent sur les systèmes internes d'information financière et sont conformes aux principes comptables suivis pour la préparation des états financiers consolidés de la Banque. La Banque comptabilise ses activités intersectorielles à leur valeur comptable. Le financement des éléments d'actif et de passif des secteurs est évalué selon des prix de cession interne fondés sur des coûts de financement qui reflètent la nature et la durée de ces éléments. Les frais autres que d'intérêt sont rapprochés des revenus auxquels ils se rapportent. Les frais indirects sont répartis entre les secteurs selon des critères appropriés.

	2010					
	PARTICULIERS ET PME-QUÉBEC	IMMOBILIER ET COMMERCIAL	B2B TRUST	VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE ET MARCHÉS DES CAPITAUX	AUTRES ⁽²⁾	TOTAL
Revenu net d'intérêt	323 740 \$	84 475 \$	114 194 \$	2 441 \$	(28 429)\$	496 421 \$
Autres revenus	129 774	34 852	10 419	58 674	7 306	241 025
Revenu total	453 514	119 327	124 613	61 115	(21 123)	737 446
Provision pour pertes sur prêts	40 919	24 124	2 957	-	-	68 000
Frais autres que d'intérêt	352 621	24 801	54 449	46 938	25 427	504 236
Bénéfice (perte) avant impôts sur les bénéfices	59 974	70 402	67 207	14 177	(46 550)	165 210
Impôts sur les bénéfices (récupération)	12 961	21 313	20 813	4 189	(17 007)	42 269
Bénéfice (perte) net(te)	47 013 \$	49 089 \$	46 394 \$	9 988 \$	(29 543)\$	122 941 \$
Actif moyen ⁽¹⁾	11 978 573 \$	2 904 816 \$	5 023 397 \$	2 408 842 \$	777 790 \$	23 093 418 \$
	2009					
	PARTICULIERS ET PME-QUÉBEC	IMMOBILIER ET COMMERCIAL	B2B TRUST	VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE ET MARCHÉS DES CAPITAUX	AUTRES ⁽²⁾	TOTAL
Revenu net d'intérêt	305 959 \$	67 598 \$	90 696 \$	2 354 \$	(42 830)\$	423 777 \$
Autres revenus	119 965	25 915	9 560	59 219	28 066	242 725
Revenu total	425 924	93 513	100 256	61 573	(14 764)	666 502
Provision pour pertes sur prêts	41 887	9 817	4 296	-	-	56 000
Frais autres que d'intérêt	333 475	33 589	48 995	43 473	12 458	471 990
Bénéfice (perte) découlant des activités poursuivies avant impôts sur les bénéfices	50 562	50 107	46 965	18 100	(27 222)	138 512
Impôts sur les bénéfices (récupération)	10 939	15 686	14 873	6 124	(10 774)	36 848
Bénéfice (perte) découlant des activités poursuivies	39 623	34 421	32 092	11 976	(16 448)	101 664
Bénéfice découlant des activités abandonnées, après impôts sur les bénéfices	11 469	-	-	-	-	11 469
Bénéfice (perte) net(te)	51 092 \$	34 421 \$	32 092 \$	11 976 \$	(16 448)\$	113 133 \$
Actif moyen ⁽¹⁾	11 088 422 \$	2 421 461 \$	4 294 187 \$	1 887 228 \$	792 543 \$	20 483 841 \$

(1) Les éléments d'actif et de passif sont présentés selon des moyennes, car il s'agit de la mesure la plus pertinente pour une institution financière.

(2) Certains éléments ont influé sur le taux d'impôt effectif en 2010 et en 2009 – voir la note 17 relative aux impôts sur les bénéfices.

28 ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Cession de la coentreprise BLC-Edmond de Rothschild gestion d'actifs inc.

Le 31 décembre 2004, Industrielle Alliance, Assurances et services financiers inc. (Industrielle Alliance) a acquis de la Banque la totalité des actions de la coentreprise BLC-Edmond de Rothschild gestion d'actifs inc. La cession a permis de reconnaître un gain initial de 5,4 millions \$ (5,2 millions \$, déduction faite des impôts sur les bénéfices) à titre de bénéfice découlant des activités abandonnées et un gain reporté de 26,2 millions \$ lié à certaines clauses de récupération.

Clauses de récupération

En vertu d'une clause de récupération, la Banque devait rembourser à Industrielle Alliance un montant de 5,2 millions \$ (4,4 millions \$, déduction faite des impôts sur les bénéfices) annuellement, au cours des cinq années suivant la cession, advenant que les ventes nettes de fonds communs de placement n'atteignaient pas 50,0 millions \$ au cours des périodes de douze mois terminées le 31 décembre de chacune de ces années. À la fin de la période de six ans se terminant le 31 décembre 2010, si les ventes nettes cumulatives de fonds communs de placement atteignaient 290,0 millions \$, les montants qui auraient été remis à Industrielle Alliance en vertu de cette clause de récupération seraient remboursés à la Banque. Au cours de l'exercice 2009, la Banque a porté la dernière tranche du prix de vente de 5,2 millions \$ en résultat, compte tenu des ventes nettes à ce jour. En outre, si les ventes nettes cumulatives des fonds communs de placement avaient atteint 350,0 millions \$ pour la période de cinq ans terminée le 31 décembre 2009, la Banque était admissible à un paiement additionnel. En vertu de cette disposition, la Banque a constaté l'ajustement final du prix de vente de 8,3 millions \$ en 2009 (7,0 millions \$, déduction faite des impôts sur les bénéfices), étant donné que les ventes nettes cumulatives des fonds communs de placement dépassaient largement le niveau minimum requis. La constatation de ces montants a porté le prix de vente total relatif à la cession à 76,1 millions \$.

29 ÉVÉNEMENTS SUBSÉQUENTS

Émission de titres de créance

Le 2 novembre 2010, la Banque a émis 250,0 millions \$ de billets à moyen terme de série 2010-1 (titres secondaires), pour un produit net de 248,4 millions \$. L'échéance contractuelle des billets à moyen terme de série 2010-1 est le 2 novembre 2020. Les porteurs des billets à moyen terme de série 2010-1 ont le droit de recevoir semestriellement des paiements d'intérêt fixe pendant la période initiale de cinq ans se terminant le 2 novembre 2015, à un taux annuel de 3,70%. Le taux d'intérêt sur les billets à moyen terme de série 2010-1 sera rajusté le 2 novembre 2015 au taux des acceptations bancaires de trois mois majoré de 1,76% par année.

Les billets à moyen terme de série 2010-1 ne seront pas rachetables avant le 2 novembre 2015. Sous réserve des dispositions de la *Loi sur les banques*, du consentement préalable du BSIF et des dispositions décrites dans le supplément de fixation du prix daté du 25 octobre 2010, à tout moment à compter du 2 novembre 2015, la Banque pourra racheter la totalité ou une tranche des billets à moyen terme de série 2010-1 alors en circulation, au gré de la Banque, en versant un montant au comptant égal à la valeur nominale à laquelle s'ajoutera l'intérêt couru non payé.

Avis de rachat des débetures subordonnées

Le 6 décembre 2010, la Banque a annoncé son intention de racheter, le 25 janvier 2011, la totalité de ses débetures subordonnées, 4,90%, série 10, échéant en 2016 pour un notional totalisant 150,0 millions \$. Les débetures seront rachetées à leur valeur nominale plus les intérêts courus et impayés à la date de rachat. La Banque a obtenu du BSIF l'autorisation requise pour conclure cette opération.

RÉTROSPECTIVE – BILAN CONSOLIDÉ

Non vérifiée, aux 31 octobre (en milliers de dollars)	2010	2009	2008	2007	2006	VARIATION ANNUELLE MOYENNE 10 / 06
ACTIF						
Encaisse et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques	70 537 \$	61 010 \$	54 410 \$	65 245 \$	70 907 \$	- %
Dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques	95 561	239 606	94 291	283 255	98 722	(1)
Valeurs mobilières						
Émises ou garanties par le Canada	2 538 189	2 864 454	2 415 863	1 615 695	2 019 524	6
Émises ou garanties par des provinces ou des municipalités	1 029 726	1 157 180	466 735	446 401	581 384	15
Autres valeurs mobilières	690 890	410 549	607 574	612 283	641 372	2
	4 258 805	4 432 183	3 490 172	2 674 379	3 242 280	7
Valeurs acquises en vertu de conventions de revente	803 874	536 064	661 391	540 304	802 546	-
Prêts						
Personnels	5 630 788	5 655 055	5 694 574	5 222 217	4 379 016	6
Hypothécaires résidentiels	8 582 548	7 219 830	6 182 871	6 232 778	5 985 656	9
Hypothécaires commerciaux	1 638 861	1 285 012	932 688	684 625	659 014	26
Commerciaux et autres	1 691 190	1 555 956	1 454 799	1 292 790	1 265 987	8
	17 543 387	15 715 853	14 264 932	13 432 410	12 289 673	9
Provisions cumulatives pour pertes sur prêts	(138 143)	(114 546)	(112 434)	(115 322)	(125 153)	2
	17 405 244	15 601 307	14 152 498	13 317 088	12 164 520	9
Autres						
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	165 450	216 817	110 342	111 891	149 818	3
Immobilisations corporelles	58 536	58 163	59 927	56 053	47 520	5
Autres actifs	941 996	1 019 630	956 441	738 631	719 646	7
	1 165 982	1 294 610	1 126 710	906 575	916 984	6
	23 800 003 \$	22 164 780 \$	19 579 472 \$	17 786 846 \$	17 295 959 \$	8 %
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES						
Dépôts						
Particuliers	15 424 776 \$	15 138 637 \$	12 430 038 \$	11 564 530 \$	10 949 473 \$	9 %
Entreprises, banques et autres	4 250 819	3 161 329	2 903 774	2 314 178	2 145 028	19
	19 675 595	18 299 966	15 333 812	13 878 708	13 094 501	11
Autres						
Engagements afférents à des valeurs vendues à découvert ou en vertu de conventions de rachat	1 422 386	1 339 458	1 955 332	1 797 662	2 177 394	(10)
Acceptations	165 450	216 817	110 342	111 891	149 818	3
Autres passifs	1 147 157	987 313	946 551	843 904	777 826	10
	2 734 993	2 543 588	3 012 225	2 753 457	3 105 038	(3)
Débiteures subordonnées	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000	-
Capitaux propres						
Actions privilégiées	210 000	210 000	210 000	210 000	210 000	-
Actions ordinaires	259 363	259 208	257 462	256 445	251 158	1
Surplus d'apport	243	209	173	105	518	(17)
Bénéfices non répartis	741 911	665 538	596 974	537 254	485 334	11
Actions de trésorerie	-	-	-	-	(590)	(100)
Cumul des autres éléments du résultat étendu	27 898	36 271	18 826	877	-	s.o.
	1 239 415	1 171 226	1 083 435	1 004 681	946 420	7
	23 800 003 \$	22 164 780 \$	19 579 472 \$	17 786 846 \$	17 295 959 \$	8 %

RÉTROSPECTIVE – ÉTAT DES RÉSULTATS CONSOLIDÉ

Non vérifiée, aux ou pour les exercices terminés les 31 octobre (en milliers de dollars, sauf les montants par action et les pourcentages)	2010	2009	2008	2007	2006	VARIATION ANNUELLE MOYENNE 10 / 06
Revenu d'intérêt						
Prêts	757 677 \$	719 538 \$	837 532 \$	837 092 \$	755 009 \$	- %
Valeurs mobilières	72 975	71 373	60 873	58 000	70 446	1
Dépôts auprès d'autres banques	298	3 903	26 360	13 802	11 721	(60)
Autres	116 273	137 275	30 190	-	3 277	144
	947 223	932 089	954 955	908 894	840 453	3
Frais d'intérêt						
Dépôts	440 053	493 812	508 403	466 867	438 335	-
Autres passifs	3 011	6 765	33 547	44 089	32 197	(45)
Débitures subordonnées	7 738	7 735	7 742	7 738	12 714	(12)
	450 802	508 312	549 692	518 694	483 246	(2)
Revenu net d'intérêt	496 421	423 777	405 263	390 200	357 207	9
Autres revenus	241 025	242 725	225 218	193 726	182 600	7
Revenu total	737 446	666 502	630 481	583 926	539 807	8
Provision pour pertes sur prêts	68 000	56 000	48 500	40 000	40 000	14
Frais autres que d'intérêt						
Salaires et avantages sociaux	275 964	249 658	236 280	229 290	213 583	7
Frais d'occupation de locaux et technologie	132 540	120 054	119 192	111 559	108 151	5
Autres	95 732	102 278	90 519	86 561	89 081	2
	504 236	471 990	445 991	427 410	410 815	5
Bénéfice découlant des activités poursuivies avant impôts sur les bénéfices	165 210	138 512	135 990	116 516	88 992	17
Impôts sur les bénéfices	42 269	36 848	37 882	26 394	23 436	16
Bénéfice découlant des activités poursuivies Bénéfice découlant des activités abandonnées, net des impôts sur les bénéfices	122 941	101 664	98 108	90 122	65 556	17
	-	11 469	4 423	4 423	4 776	(100)
Bénéfice net	122 941 \$	113 133 \$	102 531 \$	94 545 \$	70 332 \$	15 %
Dividendes sur actions privilégiées, y compris les impôts afférents	12 122 \$	12 116 \$	11 818 \$	11 966 \$	11 766 \$	1 %
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	110 819 \$	101 017 \$	90 713 \$	82 579 \$	58 566 \$	17 %
Dividendes sur actions ordinaires	34 446 \$	32 453 \$	30 993 \$	27 474 \$	27 356 \$	6 %
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation (en milliers)						
de base	23 921	23 858	23 837	23 678	23 605	- %
dilué	23 937	23 876	23 880	23 728	23 649	- %
Résultat par action découlant des activités poursuivies						
de base	4,63 \$	3,75 \$	3,62 \$	3,30 \$	2,28 \$	19 %
dilué	4,63 \$	3,75 \$	3,61 \$	3,29 \$	2,28 \$	19 %
Résultat par action						
de base	4,63 \$	4,23 \$	3,81 \$	3,49 \$	2,48 \$	17 %
dilué	4,63 \$	4,23 \$	3,80 \$	3,48 \$	2,48 \$	17 %
Dividendes déclarés par action ordinaire	1,44 \$	1,36 \$	1,30 \$	1,16 \$	1,16 \$	6 %
Ratio du dividende versé	31,1 %	32,1 %	34,2 %	33,3 %	46,7 %	
Valeur comptable par action ordinaire	41,87 \$	38,68 \$	35,84 \$	33,34 \$	31,18 \$	8 %
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires	11,5 %	11,4 %	11,0 %	10,9 %	8,2 %	
Revenu net d'intérêt (en pourcentage de l'actif moyen)	2,15 %	2,07 %	2,21 %	2,31 %	2,14 %	
Provision pour pertes sur prêts (en pourcentage du portefeuille moyen de prêts et acceptations)	0,40 %	0,38 %	0,35 %	0,31 %	0,33 %	
Actif moyen	23 093 418 \$	20 483 841 \$	18 339 811 \$	16 859 605 \$	16 691 478 \$	8 %
Nombre d'employés en équivalent à temps plein	3 643	3 528	3 393	3 289	3 238	3 %
Nombre de succursales	157	156	156	157	158	- %
Nombre de guichets automatiques	413	408	342	338	325	6 %

FAITS SAILLANTS TRIMESTRIELS

(en milliers de dollars, sauf les montants par action et les pourcentages)

2010

2009

Non vérifiés, aux ou pour les trimestres terminés les	31 OCT.	31 JUIL.	30 AVRIL	31 JANV.	31 OCT.	31 JUIL.	30 AVRIL	31 JANV.
Revenu d'intérêt	243 471 \$	242 360 \$	226 877 \$	234 515 \$	237 750 \$	237 290 \$	222 647 \$	234 402 \$
Frais d'intérêt	115 269	112 490	109 244	113 799	119 515	124 524	128 574	135 699
Revenu net d'intérêt	128 202	129 870	117 633	120 716	118 235	112 766	94 073	98 703
Autres revenus	61 872	58 940	60 480	59 733	60 305	63 891	60 695	57 834
Revenu total	190 074	188 810	178 113	180 449	178 540	176 657	154 768	156 537
Provision pour pertes sur prêts	16 000	20 000	16 000	16 000	16 000	16 000	12 000	12 000
Frais autres que d'intérêt	132 484	127 820	123 549	120 383	128 143	119 081	114 034	110 732
Bénéfice découlant des activités poursuivies avant impôts sur les bénéfices	41 590	40 990	38 564	44 066	34 397	41 576	28 734	33 805
Impôts sur les bénéfices	9 076	10 926	10 215	12 052	7 618	12 893	7 579	8 758
Bénéfice découlant des activités poursuivies	32 514	30 064	28 349	32 014	26 779	28 683	21 155	25 047
Bénéfice découlant des activités abandonnées, net des impôts sur les bénéfices	-	-	-	-	11 469	-	-	-
Bénéfice net	32 514 \$	30 064 \$	28 349 \$	32 014 \$	38 248 \$	28 683 \$	21 155 \$	25 047 \$
Dividendes sur actions privilégiées, y compris les impôts afférents	2 899 \$	3 075 \$	3 074 \$	3 074 \$	3 066 \$	2 824 \$	3 004 \$	3 222 \$
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	29 615 \$	26 989 \$	25 275 \$	28 940 \$	35 182 \$	25 859 \$	18 151 \$	21 825 \$
Revenu net d'intérêt (en pourcentage de l'actif moyen)	2,15 %	2,22 %	2,10 %	2,13 %	2,19 %	2,15 %	1,92 %	2,00 %
Provision pour pertes sur prêts (en pourcentage du portefeuille moyen de prêts et acceptations)	0,36 %	0,46 %	0,39 %	0,39 %	0,41 %	0,42 %	0,34 %	0,33 %
Actif moyen	23 688 890 \$	23 234 924 \$	22 950 062 \$	22 495 121 \$	21 413 643 \$	20 789 022 \$	20 111 040 \$	19 609 501 \$
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires	11,8 %	11,0 %	10,9 %	12,3 %	15,3 %	11,6 %	8,5 %	10,0 %
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation (en milliers)								
de base	23 921	23 921	23 921	23 919	23 878	23 854	23 849	23 848
dilué	23 939	23 938	23 937	23 935	23 903	23 872	23 855	23 872
Résultat par action découlant des activités poursuivies								
de base	1,24 \$	1,13 \$	1,06 \$	1,21 \$	0,99 \$	1,08 \$	0,76 \$	0,92 \$
dilué	1,24 \$	1,13 \$	1,06 \$	1,21 \$	0,99 \$	1,08 \$	0,76 \$	0,91 \$
Résultat par action								
de base	1,24 \$	1,13 \$	1,06 \$	1,21 \$	1,47 \$	1,08 \$	0,76 \$	0,92 \$
dilué	1,24 \$	1,13 \$	1,06 \$	1,21 \$	1,47 \$	1,08 \$	0,76 \$	0,91 \$
Dividendes par action ordinaire	0,36 \$	0,36 \$	0,36 \$	0,36 \$	0,34 \$	0,34 \$	0,34 \$	0,34 \$
Valeur comptable par action ordinaire	41,87 \$	40,99 \$	40,22 \$	39,52 \$	38,68 \$	37,57 \$	36,83 \$	36,41 \$
Cours de l'action - Clôture	44,25 \$	46,00 \$	44,12 \$	38,03 \$	39,53 \$	35,75 \$	28,80 \$	29,07 \$
Dividendes sur actions ordinaires	8 612 \$	8 611 \$	8 612 \$	8 611 \$	8 124 \$	8 111 \$	8 109 \$	8 109 \$
Actif au bilan	23 800 003 \$	23 576 830 \$	23 089 013 \$	23 183 907 \$	22 164 780 \$	21 316 400 \$	20 403 137 \$	19 868 147 \$
Actif pondéré en fonction des risques	10 388 050 \$	10 244 069 \$	9 924 365 \$	9 708 653 \$	9 480 823 \$	9 410 447 \$	9 869 714 \$	9 677 216 \$
Fonds propres de première catégorie - BRI	1 134 291 \$	1 098 670 \$	1 081 593 \$	1 066 390 \$	1 045 824 \$	1 015 251 \$	989 048 \$	976 343 \$
Total des fonds propres réglementaires - BRI	1 337 327 \$	1 285 421 \$	1 270 338 \$	1 255 570 \$	1 235 866 \$	1 205 720 \$	1 181 510 \$	1 169 558 \$
Ratio BRI de première catégorie	10,9 %	10,7 %	10,9 %	11,0 %	11,0 %	10,8 %	10,0 %	10,1 %
Ratio BRI total	12,9 %	12,5 %	12,8 %	12,9 %	13,0 %	12,8 %	12,0 %	12,1 %
Ratio actif / fonds propres	17,9 x	18,4 x	18,3 x	18,6 x	18,0 x	17,8 x	17,3 x	17,1 x